

Chapitre 19

La communauté marocaine en Italie en temps de COVID-19

Impacts socio-économiques de l'épidémie et nouvelles stratégies de développement durable à travers le patrimoine culturel

Immacolata Caruso & Sabrina Greco¹

Introduction

La pandémie de la COVID-19 fin 2019 a considérablement affecté toutes les formes de mobilités humaines; les distanciations sociales et les restrictions aux déplacements ont été mises en place dans la plupart des pays afin de freiner la propagation du virus. Plusieurs pays ont fermé leurs frontières nationales, provoquant de graves perturbations dans toutes les formes de voyages; des centaines de milliers de personnes ont dû annuler ou retarder des projets de déplacement à l'étranger. Sans surprise, les migrants internationaux ont été durement touchés; beaucoup ont été bloqués, dans l'incapacité de retourner dans leur pays, tandis que d'autres ont été contraints à retourner dans leur pays d'origine plus tôt que prévu, lorsque les opportunités d'emploi se sont taries et les écoles fermées. Il s'agit d'un nombre important de personnes quand on considère qu'en 2019 les migrants internationaux étaient estimés à 272 millions, (soit 3,5% d'une population mondiale de 7,6 milliards de personnes), dont la plupart étaient installés en Europe (89,2 millions), suivis dans l'ordre par l'Asie (77,5 millions), l'Amérique (près de 70 millions), l'Afrique (26,3 millions) et l'Océanie (8,7 millions). Dans ce contexte, les migrants forcés ont doublé en seulement dix ans pour atteindre 79,5 millions dont 40% d'enfants, 26 millions de réfugiés et 4,2 millions de demandeurs d'asile auxquels s'ajoutent 24,9 millions de migrants environnementaux que la pandémie actuelle rend particulièrement vulnérables et, selon plusieurs observateurs, de plus en plus nombreux. En revanche, on enregistre 164 millions de migrants dits économiques et dans divers pays du monde, ils représentent 20% de la main-d'œuvre, dont la contribution, lors de l'urgence de la COVID-19, est apparue fondamentale précisément dans des secteurs clés pour la lutte contre la pandémie (santé, services à la personne, nettoyage, agro-alimentaire, transports, etc.) (United Nations, Department of Economic and Social Affairs Population Division (UNDESA), 2020a; United Nations Policy Brief, 2020b)..

¹ Ce travail a été élaboré en collaboration par les deux auteurs. Les paragraphes 1, 3, 4 et 5 ont été rédigés par Immacolata Caruso, Istituto di Studi sul Mediterraneo - Consiglio Nazionale delle Ricerche (ISMed-CNR) Naples-Italie, <https://www.ismed.cnr.it/en/>, tandis que les paragraphes 2, 2.1 et 3 sont le fait de Sabrina Greco, Istituto di Scienze del Patrimonio Culturale - Consiglio Nazionale delle Ricerche (ISPC-CNR), Naples-Italie, <https://www.ispc.cnr.it/en/>. L'introduction et la conclusion sont communes aux deux auteurs.

Face à cela, cependant, au milieu de nouvelles vagues d'infections et d'une crise sanitaire, économique, sociale et politique sans précédent, les politiques de fermeture et de rejet semblent de plus en plus de mise. En même temps, la mise en œuvre de politiques d'inclusion plus organiques et structurelles doit faire face à une xénophobie croissante visant les migrants en général et, paradoxalement, les immigrés actifs, parmi les plus exposés au virus, considérés comme « boucs émissaires ». A cet égard, en Italie un enracinement territorial et une insertion organique des étrangers dans le tissu social italien, pourtant avancé, semblent s'accompagner de conditions tout aussi constantes et croissantes de vulnérabilité et de marginalisation, sans reconnaissance adéquate en termes de droits et de qualité de vie. En particulier, l'urgence sanitaire et économique provoquée par la COVID-19 en 2020, dès les premiers mois, semble avoir déterminé pour de nombreux immigrés non seulement une dégradation de l'accès à la fois aux services et biens sociaux de base et aux mesures de soutien du revenu, mais surtout un durcissement des conditions d'emploi sur un marché du travail « ghettoisé » sur une base ethnique et connaissant un net ralentissement.

Dans ce contexte, les Marocains en Italie, dans le cadre d'une diaspora oscillant entre cinq et six millions de personnes - y compris les deuxième et troisième générations - sont passés de 1.001 résidents selon le recensement de 1981 à 422.980 sur un total plus de 5 millions d'étrangers en 2019. Aujourd'hui et après un demi-siècle à partir des premières arrivées, les Marocains constituent la première communauté de citoyens non-UE installés en Italie. Cet effectif des résidents étrangers augmente lorsqu'on y ajoute ceux qui ont acquis la nationalité italienne, 13,7% de tous les étrangers qui sont devenus italiens, soit plus d'un 1,3 million personnes, à la veille de la pandémie, selon les données fournies par l'*Istituto di Statistica Nazionale* (ISTAT), mises à jour en 2018². En effet, et pour résumer l'évolution de la présence marocaine en Italie, on peut dire que les années 1970 ont représenté la phase initiale de l'installation, les années 1980 celle de la consolidation et les années 1990 celle de la recomposition familiale avec l'arrivée des femmes et la naissance d'enfants sur place. Plus tard à partir de 2000, une nouvelle phase s'est ouverte pour la communauté marocaine, avec la construction d'un deuxième niveau de vie en Italie visant à créer une relation de plus en plus profonde et stratifiée avec la société d'accueil. Et donc, un autre bond en avant important s'est produit: en 10 ans, la communauté marocaine d'Italie a augmenté de 302,6%, les titres de séjour pour motif familial sont passés de 30,6% en 2001 à 58,2% en 2011 et les deux principales motivations de cette migration, le travail et la famille, se sont renversées dans l'ordre (Centro Studi e Ricerche IDOS, 2013). En outre, au cours des dernières années, la différence de genre a continué à s'atténuer considérant que, pour certains indicateurs, les femmes sont parfois même plus nombreuses que les hommes : selon les données ISTAT sur les acquisitions de nationalité, les femmes marocaines devenues italiennes étaient 8.552 en 2018 contre 6.944 hommes. Enfin, les données construisent un lien sur la longue durée entre les deux rives de la Méditerranée où, d'un regard large sur l'espace et le temps à un zoom sur le présent, l'identité d'une communauté émerge, enracinée dans le territoire.

² <https://piuculture.it/2020/04/marocchini-in-Italia-dati-comunita/>, sur la base des données ISTAT et Ministère de l'Intérieur.

Sur la base de ce qui précède, il apparaît important de réfléchir sur les impacts socio-économiques de l'épidémie de la COVID-19 sur les immigrés en Italie et, parmi eux, les Marocains, à travers l'analyse des données des sources internationales, nationales et locales et l'utilisation des dernières statistiques disponibles. D'autre part, dans cette phase de transition, et en attendant que les réformes et les mesures engagées par les Etats se concrétisent, il apparaît de plus en plus nécessaire que les destinations géographiques, les profils des migrants, la recomposition identitaire et culturelle dans les pays d'accueil soient analysés comme des leviers efficaces pour les réseaux d'échanges transnationaux. À cet égard, dans cette étude, un accent particulier sera mis sur la coopération entre le Maroc et l'Italie pour la définition d'éventuelles stratégies de co-développement dans le domaine spécifique du patrimoine culturel et, en perspective, envisager la possibilité de « sortir » ensemble des crises à travers les communautés d'immigrés, les territoires d'accueil et d'origine et la coopération au développement.

1. Migrants et COVID-19: impacts socio-économiques de l'épidémie et enjeux du contexte italien

Effets perturbateurs de la pandémie

Les estimations préliminaires publiées par les Nations Unies semblent suggérer que la pandémie de la COVID-19 a eu un effet perturbateur sur la mobilité humaine, provoquant un ralentissement de la croissance de la migration en 2020. Ceci s'est confirmé puisque cette migration a été d'environ 27% inférieure aux prévisions de la moitié de 2019 avec une diminution du nombre de migrants approximativement de 2 millions. En particulier, les migrations pour raisons professionnelles et familiales auraient été affectées par les restrictions de circulation, tandis que celles forcées, dans des zones spécifiques de la planète, n'auraient pas enregistré une baisse aussi importante en 2020. En effet, la plupart des migrants internationaux viennent de pays à revenu intermédiaire, tandis que seulement 13% viennent de pays à faible revenu, bien que la part de ceux-ci ait augmenté au cours des 20 dernières années en liaison avec la multiplication des crises humanitaires qui ont touché de nombreuses régions de la planète. Sans surprise, depuis 20 ans, la croissance la plus soutenue a été enregistrée non seulement en Europe, avec 30 millions de migrants supplémentaires dont beaucoup de citoyens européens qui se sont déplacés dans la région, mais également en Afrique du Nord et au Moyen-Orient qui, ensemble, ont connu une augmentation de population migrante d'environ 29 millions de personnes. L'augmentation notable des effectifs des migrants dans la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient a été déterminée par un afflux important de réfugiés et demandeurs d'asile qui dans ces deux régions ont dépassé les 9 millions de personnes entre 2000 et 2020, principalement à cause du conflit syrien. Cependant, au-delà de ces chiffres, ce qui a été noté par de nombreux observateurs, c'est le fait que la pandémie, tout en ayant un impact sur les nouveaux arrivants, a eu des effets socio-économiques importants sur les immigrés vivant dans les pays d'accueil. En particulier, l'urgence sanitaire et économique causée par le COVID-19 semble avoir aggravé l'accès de nombreux immigrants aux services et biens sociaux de base, mais surtout avoir détérioré les conditions d'emploi, accentuant leur vulnérabilité (OECD, 2021; Fasani, Massa, 2020). Ceci, aussi bien en termes d'opportunités d'emploi qu'en termes de santé

et d'éducation des enfants, avec le risque d'une inversion du processus déjà difficile d'inclusion des migrants dans le tissu social du pays d'accueil (Vearey, Hui, Wickramage, 2020; Devakumar, Shannon, Bhopal, Abubakar, I., 2020; ICNARC, 2020).

Tableau 1 : Classement par régions de la population étrangère résidant en Italie

Région	Citoyens étrangers			%	% étrangers sur la population totale	% de variation par rapport à l'année précédente
	Hommes	Femmes	Total			
1. Lombardie	561.402	590.014	1.151.416	22,9%	11,55%	+0,2%
2. Latium	298.604	323.478	622.082	12,4%	10,87%	-1,1%
3. Émilie-Romagne	255.836	286.263	542.099	10,8%	12,19%	+0,8%
4. Vénétie	231.731	252.241	483.972	9,6%	9,97%	-0,4%
5. Piémont	196.621	214.379	411.000	8,2%	9,62%	-0,2%
6. Toscane	186.586	209.073	395.659	7,9%	10,79%	-0,6%
7. Campanie	125.615	129.482	255.097	5,1%	4,49%	+0,1%
8. Sicilie	99.486	91.488	190.974	3,8%	3,95%	+0,7%
9. Ligurie	68.158	72.304	140.462	2,8%	9,30%	+0,7%
10. Pouilles	67.773	67.015	134.788	2,7%	3,43%	+0,8%
11. Marches	59.299	70.364	129.663	2,6%	8,64%	-0,7%
12. Frioul-Vénétie Julienne	51.852	56.286	108.138	2,1%	9,02%	+0,8%
13. Calabre	51.293	51.009	102.302	2,0%	5,45%	-1,1%
14. Trentin-Haut Adige	46.590	51.909	98.499	2,0%	9,13%	+1,4%
15. Ombrie	41.460	50.623	92.083	1,8%	10,65%	-0,3%
16. Abruzzes	38.085	44.177	82.262	1,6%	6,40%	-1,5%
17. Sardaigne	24.609	27.367	51.976	1,0%	3,25%	-0,7%
18. Basilicate	11.430	11.342	22.772	0,5%	4,16%	+0,9%
19. Molise	6.087	6.281	12.368	0,2%	4,17%	-3,1%
20. Vallée d'Aoste	3.518	4.513	8.031	0,2%	6,48%	-1,2%
Total ITALIE	2.426.035	2.609.608	5.035.643		100,0%	-0,1%

Source : Données ISTAT au 1er janvier 2021

En ce qui concerne le contexte italien, sur la base des données les plus récentes publiées en octobre 2021 par *Caritas e Migrantes* (Caritas e Migrantes, 2021), il est possible d'observer « l'effet pandémie » tout d'abord à travers les indicateurs démographiques. Il s'agit d'un effet produit par la combinaison de nombreux facteurs, dont - tout d'abord - les décès dus au virus, qui ont atteint en Italie les chiffres les plus élevés d'Europe (128.000 en Italie fin Juillet 2021, sur 4.095.924 décès au total, soit 3,1% du total mondial). Les données ISTAT sur les présences et les arrivées nous indiquent également comment la tendance à la diminution progressive de la population italienne, déjà mise en évidence ces dernières années, commence à impliquer la population d'origine étrangère, qui est

passée de 5.306.548 individus en 2020 à 5.035.643 (-5,1%) en 2021. Néanmoins, la baisse de la population totale en Italie est encore plus visible (-6,4%), atteignant 59.257.600 personnes, ce qui correspond à 987.000 habitants de moins par rapport à l'année précédente. Les mouvements migratoires ont également subi une réduction drastique (-17,4%). En particulier, par rapport à la comparaison avec les mêmes mois de la période 2015-2019, il y a eu une diminution de -6% pour les mouvements internes, entre communes, et de -42% et -12%, respectivement, pour les mouvements vers et en provenance de l'étranger. Cependant, en ce qui concerne la répartition territoriale des citoyens étrangers résidents, les tendances précédentes sont confirmées à savoir des modèles d'installation principalement liés aux conditions de travail des différentes communautés. En effet, le Nord (58,5%), en particulier le Nord-Ouest (34%), prédomine comme aire géographique de résidence, tandis que le Nord-Est et le Centre absorbent presque le même pourcentage de population étrangère, environ 24,5% et le Sud et les îles, respectivement, seulement 12,1% et 4,8%³. En tout cas, presque toutes les zones territoriales ont subi une baisse par rapport à 2019: la plus conséquente a été enregistrée par le Centre (-7,5 %) ; tandis que la baisse la plus faible a été enregistrée dans le Nord-Est (-3,4 %). Les 5 premières régions dans lesquelles il y a la plus grande présence de citoyens étrangers restent toutefois la Lombardie (où résident 22,9% de la population étrangère d'Italie), le Latium, l'Émilie-Romagne, la Vénétie et le Piémont (Tableau 1).

Pour ce qui est des types de permis de séjour et les motifs, le Ministère de l'Intérieur italien enregistre en 2020 3.696.697 citoyens étrangers, dont la plupart ont un permis de séjour pour raisons familiales (48,9% du total, soit plus 9,1% par rapport à 2019), suivis par le motif du travail (43,4%, soit plus 12,1% par rapport à 2019). Le troisième type de permis de séjour continue à être représenté par les motifs de protection internationale (5,0%), y compris les formes de protection humanitaire spéciale. Ces permis ont enregistré une baisse depuis 2019 (-5,6%), certainement attribuable à l'arrêt des arrivées en provenance de l'étranger, des débarquements et des passages frontaliers, à la suite des mesures gouvernementales de confinement liées à la COVID-19. Les titres de séjour des mineurs non accompagnés sur le territoire et de ceux qui deviennent majeurs à dix-huit ans ont également diminué, passant de près de 18.000 en 2019 à 3.774 en 2020. Les limitations imposées par le confinement ont également eu des effets sur les activités de lutte contre l'immigration irrégulière: les procédures administratives sont passées de plus de 40.000 en 2019 à environ 26.500 (-35,7%) en 2020. Dans le détail, les rejets à la frontière en 2020 ont concerné 4.060 personnes, soit environ la moitié de 2019; les expulsions ont touché 22.869 et les détentions dans les centres de rapatriement 4.387, soit une en baisse de presque 30% par rapport à 2019 (Caritas e Migrantes, 2021). Il semble donc qu'au-delà de quelques variations importantes attribuables à l'évolution de l'épidémie et les mesures adoptées, plusieurs indicateurs confirment un stade avancé d'enracinement territorial

³ Les aires géographiques italiennes considérées sont le Nord, le Centre et le Sud. Le Nord comprend les régions du Nord-Ouest (Ligurie, Lombardie, Piémont, Vallée d'Aoste) et celles du Nord-Est (Émilie-Romagne, Frioul-Vénétie Julienne, Trentin-Haut Adige, Vénétie). Le Centre comprend les régions du Latium, des Marches, de la Toscane et de l'Ombrie. Le Sud comprend les régions de l'Italie méridionale (Abruzzes, Basilicate, Calabre, Campanie, Molise, Pouilles) et celles de l'Italie insulaire (Sardaigne, Sicile).

et d'intégration organique des étrangers résidant dans le tissu social italien, de manière à constituer une composante structurelle. D'autre part, la froideur des statistiques ne doit pas occulter les répercussions sur la vie des personnes des mesures visant à contenir la propagation des infections. Celles-ci ont exacerbé des tendances et des situations déjà observées avant la pandémie des groupes les plus vulnérables de la population, y compris les immigrants. Il semble, donc, essentiel de se focaliser sur les faits et les perceptions survenus lors de l'urgence sanitaire qui ont directement touché les immigrés en lien avec la pandémie, faisant de la migration et de sa gestion une des questions récurrentes du débat public sur la sécurité sanitaire. Il faut à ce propos, rappeler l'état de désorientation et de confusion du début de la pandémie avec les décisions contradictoires à travers un flot continu d'informations sur les comportements à adopter pour faire face à l'épidémie. Cette situation a conduit une partie de l'opinion publique à rechercher les coupables possibles de cette tragédie, attribuant la responsabilité aux Chinois dans un premier temps, puis à tous les immigrants, ce qui a exacerbé les attitudes d'intolérance et de discrimination déjà existantes avant la pandémie (Riniolo V., 2021, p. 289). Les médias traditionnels et une partie de la classe politique ont également beaucoup contribué à placer la question migratoire en 2020, dans un contexte conflictuel à travers des représentations stéréotypées, voire hostiles, et une forte rhétorique populiste qui, accentuant les thèmes de l'invasion des étrangers, de leur dangerosité et de l'insécurité sociale utilisés lors des campagnes électorales, a transformé les étrangers presque en « propagateurs du virus ». Face à la diffusion des infections, en effet, l'un des aspects les plus débattus dans le cadre de la question de la sécurité sanitaire concernait la protection de la santé des immigrés, notamment ceux présents irrégulièrement sur le territoire national à propos desquels on se demandait essentiellement s'ils représentaient ou non un problème de santé pour eux-mêmes et pour l'ensemble de la communauté. Il faut cependant rappeler que lorsqu'on considère le nombre d'étrangers touchés par le virus, on peut constater que les immigrés sont infectés dans les mêmes proportions que les Italiens, avec toutefois des différences liées aux groupes nationaux (Pasini N., Merotta V., 2021). Ces données, présentées en mai 2020⁴ par l'Istituto Superiore di Sanità (ISS) et, par la suite, mis à jour, révisés et diffusés par la *Fondazione Ismu - Iniziative e Studi sulla Multietnicità*⁵, sont particulièrement intéressantes. En effet, ces données renvoient aux principales communautés présentes en Italie et sont organisées par l'Indice de développement humain (IDH) des pays d'origine. Ils montrent qu'au 22 avril 2020, 5,1% des cas de la COVID-19 (6.395) notifiés par l'ISS concernaient des citoyens étrangers (Tableau 2).

Au premier rang on trouve les Roumains (pays à fort IDH) qui occupent aussi la première place parmi les résidents en Italie, suivis par les Péruviens, les Albanais, les Équatoriens, les Marocains, les Ukrainiens, les Égyptiens, les Moldaves et les Philippins (pays à IDH moyen) et les Indiens, Bengalis, Nigériens et Pakistanais (pays à IDH faible). Sur la base de ces données, l'Ismu a calculé le taux d'infection en comparant les cas aux données ISTAT sur les populations en Italie au 1er

⁴ Conférence de presse « COVID-19, analyse des tendances épidémiologiques et mise à jour technico-scientifique » organisée par l'ISS le 8 mai 2020 conjointement avec le Ministère de l'Intérieur, <https://www.youtube.com/watch?v=18qn3XpMgko&t=138s>.

⁵ https://www.ismu.org/i-tassi-di-affezione-da-covid-19-tra-le-nazionalita-straniere-in-italia/#_ftn1

janvier 2019. Il ressort que les groupes avec le taux d'infection le plus élevé sont les Péruviens (8,1%) et les Équatoriens (4,2%), alors que les autres groupes nationaux oscillent entre 1,8% pour les Égyptiens et 0,7 pour les Marocains.

Tableau 2 : Résidents (au 1er janvier 2019) et cas Covid-19 notifiés à l'ISS jusqu'au 22 avril 2020, par principales nationalités

Pays	Total résidents	% Résidents en Lombardie sur le total des résidents du même groupe national en Italie	Total des cas COVID-19	Cas COVID-19 pour 1.000 résidents
Roumanie	1.206.938	14,6	1.046	0,9
Pérou	97.128	44,1	787	8,1
Albanie	441.027	20,9	602	1,4
Équateur	79.249	46,3	335	4,2
Maroc	422.980	22,2	307	0,7
Ukraine	239.424	22,7	267	1,1
Egypte	126.733	67,8	225	1,8
Moldavie	128.979	16,5	188	1,5
Inde	157.965	30,0	182	1,2
Bangladesh	139.953	15,9	167	1,2
Philippines	168.292	34,7	159	0,9
Nigeria	117.358	13,7	133	1,1
Pakistan	122.308	32,9	132	1,1
Total étrangers	5.255.503	22,5	6.395	1,2
Total Italiens	55.104.043	16,1	117.809	2,1
Total	60.359.546	16,7	124.204	2,1

Source: ISMU sur données ISS et ISTAT

En effet, comme en témoigne le rapport *Caritas e Migrantes* 2021, si au début de l'épidémie, les immigrés étaient presque absents dans les statistiques, au fur et à mesure de la consolidation des données, les étrangers apparaissaient comme une population tout aussi affectée que le reste de la population. Ceci, probablement en raison de leur exposition professionnelle dans les soins aux personnes âgées à domicile et/ou dans les maisons de retraite. Avec des résultats, qui, si l'on considère que ces immigrés sont en moyenne plus jeunes, dénotent d'une situation qui est plus grave par rapport à celle des Italiens⁶. A cela s'ajoute le fait que les immigrés, notamment ceux présents dans les structures d'accueil collectif, n'étaient pas programmés dans le planning vaccinal, sauf, théoriquement, ceux considérés comme plus vulnérables du point de vue santé (personnes âgées ou personnes atteintes de maladies chroniques). L'absence de carte de santé a également exclu

⁶ A ce propos, voir les données INAIL sur les accidents et les décès du travail dans la section suivante.

des groupes entiers de la population (italienne et étrangère) de la possibilité de s'inscrire sur les portails régionaux, même lorsque cela aurait été possible selon l'âge. En l'absence d'indications précises, les Régions et les Provinces autonomes n'ont pas agi de manière homogène et coordonnée et cela a produit, encore une fois, un retard « structurel » au détriment de la population immigrée, même dans le cas particulier de la couverture de la vaccination. Dans le détail, en utilisant les données du « Registre national des vaccins » mises à jour au 27 Juin 2021 (et qui indiquent le pays de naissance et non la citoyenneté), on constate une couverture vaccinale plus faible chez les personnes nées à l'étranger par rapport à celles nées en Italie (50% contre 60%). Cette inégalité est encore plus prononcée chez les adolescents et les jeunes adultes (12-29 ans), dont la couverture est de 15% chez ceux nés à l'étranger et de 28% chez ceux nés en Italie; on observe la même tendance dans la tranche d'âge 30-49 ans (41% chez ceux nés à l'étranger contre 49% chez ceux nés en Italie). Jusqu'au 27 Juin 2021, environ 2.131.000 personnes nées à l'étranger avec une carte sanitaire ont été vaccinées, tandis que les vaccinations pour les « Etrangers Temporairement Présents (STP, immigrés sans titre de séjour) » n'ont débuté qu'en Octobre 2021, avec des prévisions qui vont se consolider, quoique lentement, dans les mois qui suivent⁷.

À cet égard, il est nécessaire de souligner comment les citoyens étrangers, parmi les groupes sociaux les plus exposés à la pauvreté, en période de COVID-19 souffrent de situations antécédentes à la pandémie. En fait, se référant aux familles en situation de pauvreté, l'ISTAT a estimé qu'en 2019 celles composées exclusivement d'étrangers avec mineurs étaient cinq fois plus élevées que les familles italiennes. En outre, toujours en 2019, il y avait près de 1,4 million d'individus étrangers dans des conditions de pauvreté absolue, soit 26,9% de l'ensemble de la population étrangère. En 2020, l'incidence de la pauvreté absolue a augmenté, passant de 4,9% à 6,0% parmi les familles composées uniquement d'Italiens, de 22,0% à 25,7% parmi celles avec des étrangers, qui ont, donc, connu une diffusion beaucoup plus importante du phénomène, avec un retour aux niveaux enregistrés en 2018. Par ailleurs, si plus de la moitié de la population italienne déclarait en Juin 2020 avoir subi une contraction des revenus familiaux, force est de constater que la stagnation économique en phase pré-COVID-19 suivie de l'urgence sanitaire ont durement touché la population étrangère.

D'autre part, les interventions mises en œuvre pour faire face à l'urgence ont été caractérisées par un degré élevé de fragmentation et une complexité administrative. Les actions de soutien étaient d'un accès faible, avec une incapacité à atteindre la population étrangère, ce qui est devenu une source supplémentaire de disparités entre les populations italiennes et étrangères. Parmi les mesures adoptées, le cas des *bonus* accordés par le gouvernement en fonction de leur jouissance est un exemple. En effet, l'incidence moyenne de ces mesures sur les citoyens non-UE

⁷ Et cela face au fait que lors de l'urgence sanitaire dans la lutte contre le virus, l'Italie a pu aussi s'appuyer sur 22.000 médecins, 38.000 infirmières, 5.000 dentistes, 5.000 kinésithérapeutes, 5.000 pharmaciens, 1.000 psychologues et 1.500 chez les podologues, radiologues techniciens, biologistes, chimistes et physiciens, tous d'origine étrangère, également impliqués en première ligne, sans compter que parmi les plus de 350 médecins décédés pendant la pandémie, au moins 18 sont des médecins étrangers, beaucoup plus infectés et admis en soins intensifs. Voir Caritas e Migrantes (2021).

est de 9-10%, à l'exception des *bonus* « autonomes »⁸, des congés des parents et du *bonus* « baby-sitter », qui s'arrêtent à 3%-4% (Caritas e Migrantes, 2021). Cela confirme la difficulté que rencontrent les bénéficiaires étrangers dans l'accès au dépôt de la demande et la faible attractivité des mesures difficilement soutenables par rapport aux salaires. Ces derniers (qui sont déjà inférieurs à ceux perçus par les Italiens) peuvent être réduits de 50 ou 60% en cas d'utilisation soit du *bonus* pour les travailleurs qui du *bonus* relatif au congé parental. De plus, même la mesure actuellement en vigueur pour soutenir les personnes en situation de pauvreté, appelée le « revenu de citoyenneté », souffre d'énormes limites liées aux conditions de couverture des étrangers, l'une des conditions d'accès prévoyant une résidence en Italie de 10 ans, dont les deux derniers de façon continue.

Dans ce contexte, cependant, les initiatives entreprises par le tiers secteur⁹, même si elles restent assez isolées et fragiles, ont permis de mieux connaître les résidents sur le territoire et, de définir, par conséquent, leurs vulnérabilités, tout en identifiant la priorité des interventions à réaliser dans les secteurs les plus critiques. À cet égard, le travail social des diocèses locaux est également remarquable pour le large éventail d'informations fournies et les interventions réalisées. Malgré les difficultés, en 2020 les centres d'écoute et les services (qui fonctionnaient régulièrement même pendant le confinement), situés au niveau national dans 193 localités, ont été augmentés par rapport à 2019, soit 2.663 (69% du total). Les fiches individuelles ont atteint 211.233 (191.647 en 2019). Parmi les personnes aidées, les ressortissants étrangers représentent 52%, soit 106.416 individus. Les régions avec les pourcentages les plus élevés d'étrangers assistés sont là où se trouvent les zones métropolitaines, en particulier la Toscane, la Ligurie, l'Émilie-Romagne, le Latium et la Lombardie. En termes de nationalité, les Marocains (18,5%) et les Roumains (9,1%) prédominent. Dans la lignée des années précédentes, en 2020 le poids des citoyens européens diminue encore, face à une augmentation des personnes originaires d'Afrique et d'Amérique latine (en particulier du Pérou). Les hommes et les femmes qui ont demandé assistance représentaient respectivement 50,7% et 49,3% du nombre total des étrangers assistés. L'âge moyen est de 40 ans pour les hommes et de 42 ans pour les femmes (chez les Italiens, la moyenne est de 52 ans). La part des familles est élevée: parmi les immigrés soutenus : 60,7 % sont mariés; 74,1% déclarent avoir des enfants et 52,5% avoir des enfants mineurs (chez les Italiens, les pourcentages sont beaucoup plus faibles). À la base des nombreuses fragilités identifiées, se trouve, sans doute, la question du travail, qui s'est dégradée à la suite de la crise sanitaire et des mesures de restrictions anti-COVID. Parmi les immigrés rencontrés, la part de ceux sans-emploi est élevée (45,2% contre 36,7% parmi les Italiens), mais la part des salariés est également très élevée (30,9% contre 19,2% des citoyens italiens).

⁸ En particulier, on se réfère au Décret-loi du 17 Mars 2020, n°18 (décret Cura Italia), le Décret-loi 19 Mai 2020, n°34 (Décret de relance) et le Décret interministériel du 13 Juillet 2020, n°12 qui ont introduit, entre autres mesures, certaines allocations de soutien en faveur des travailleurs, y compris les travailleurs autonomes, dont les activités ont été affectées par l'urgence économique et sociale résultant de la pandémie.

⁹ Le tiers secteur (ou secteur à but non lucratif) concerne les entités qui opèrent et sont situées en dehors du secteur public (l'État) et du secteur marchand (le marché). Il comprend les activités productives et sociales qui ne relèvent pas du groupe des administrations publiques ordinaires car elles sont de nature privée et ne sont pas des entreprises traditionnelles car ne recherchant pas de profit.

Ces données semblent donc révéler d'une part les difficultés des ressortissants étrangers à trouver un emploi, mais en même temps les enjeux critiques liés à leur emploi, souvent précaire, sous-payé et irrégulier, pas toujours en mesure de les protéger du risque de pauvreté. L'autre source de vulnérabilité est représentée par la question du logement, beaucoup plus prononcée chez les étrangers que chez les Italiens (23% contre 15%). En outre, chez les étrangers, comme on pouvait s'y attendre, les besoins liés au statut de migrant pèsent avec des fragilités liées aux aspects administratifs ou bureaucratiques (32,3%), irrégularité juridique (22%), statut de demandeur d'asile (15%) et de réfugié (10%). Le pourcentage de ceux qui ont des problèmes liés à l'éducation n'est pas négligeable non plus, avec principalement des problèmes de langue (80%) et d'analphabétisme (9%) ou des problèmes de santé.

Le travail : une résilience de l'entreprenariat féminin

En ce qui concerne les conditions de travail, le taux de chômage des citoyens étrangers en 2020 (13,1%) était supérieur à celui des citoyens italiens (8,7%), alors que leur taux d'emploi (60,6%) a diminué fortement, à tel point qu'il était inférieur à celui des autochtones (62,8%). Dans ce contexte, les femmes immigrées ont souffert beaucoup plus de la crise que leurs homologues masculins, avec une baisse du taux d'occupation deux fois plus importante. Les plus touchés étaient les employés dans l'hôtellerie et la restauration (25,2% de l'UE et 21,5% des non-UE) et dans d'autres services collectifs et personnels (27,6% de l'UE et 25,2% des non-UE). Il y a aussi une part importante de travailleurs, plus de 2 millions, soit plus de 10,9% par rapport à 2019, qui étaient incertains quant à leur avenir et n'étant pas sûrs de pouvoir garder leur emploi. Mais si pour les Italiens la peur de subir un événement malheureux diminue parallèlement à l'augmentation du niveau d'éducation, cela n'est pas valable chez les étrangers non-UE. La part des travailleurs diplômés hors UE qui craignent pour leur situation professionnelle (15,0%) est encore plus importante non seulement pour ceux qui ont le baccalauréat (13,1%), mais aussi pour ceux qui ont au moins un diplôme d'études secondaires (14,7%). Quant aux accidents liés à la COVID, l'*Istituto Nazionale Assicurazione contro gli Infortuni sul Lavoro* (INAIL) a signalé pour la période qui va du début de la pandémie au 31 Mars 2021, 165.528 cas; avec 69,3 % des infections qui concernaient des femmes et 30,7% des hommes. La composante féminine dépasse la composante masculine dans toutes les régions à l'exception de la Sicile, de la Campanie et de la Calabre. L'âge moyen de ceux atteints de la Covid 19 depuis le début de l'épidémie est de 46 ans pour les deux sexes. En ce qui concerne les nationalités, les travailleurs infectés proviennent principalement de Roumanie (21,0%), du Pérou (13%), d'Albanie (8,1%), de Moldavie (4,5%) et d'Équateur (4,2%), ce qui confirme que de nombreuses situations impliquaient des femmes employées dans les services de soins personnels, infectés au sein des ménages des employeurs. Si les accidents ont globalement diminué, les décès au travail ont au contraire augmenté : + 27,6 % par rapport à l'année précédente (de 1.205 à 1.538). A ce propos, plus d'un tiers des décès précités, note l'INAIL, ont été causés par la COVID-19. En outre, sur les 1.538 décès, 224 concernaient des ressortissants étrangers (14,6%) et, en particulier, des ressortissants extra-UE (70% des cas)¹⁰.

¹⁰ INAIL, Relazione annuale 2020 del Presidente, Roma, 19 luglio 2021.

Dans ce contexte, toutefois, il convient de souligner un aspect positif qui va à l'encontre de la tendance générale. Il s'agit de la croissance continue du nombre d'entrepreneurs nés à l'étranger, qui, même en 2020, a augmenté de + 2,3%, face à un immobilisme substantiel des Italiens (-0,02%). Du côté des pays d'origine, la Chine confirme son premier rang (75.906 entreprises), avec une très légère croissance par rapport à l'année précédente (+ 0,5 %). La Roumanie et le Maroc comptent ensemble plus de 70.000 entrepreneurs. Ces trois nationalités représentent près de 30% de tous les entrepreneurs nés à l'étranger¹¹. Une donnée très intéressante à cet égard est celle concernant les femmes entrepreneurs étrangères avant la propagation du virus. En 2019, les entreprises étrangères féminines approchent les 149.000, soit 11,1% du total des entreprises dirigées par des femmes, tandis que parmi celles dirigées par des hommes, les entreprises étrangères représentaient 9,8%. Avant l'épidémie de la COVID-19, le phénomène semblait être en forte croissance: les entreprises dirigées par des femmes immigrées avaient augmenté de plus de 27.000 unités entre 2014 et 2019, soit une augmentation de près de 23 points en pourcentage. Par ailleurs, les effectifs des femmes entrepreneurs étrangères ont augmenté plus que ceux des femmes entrepreneurs italiennes (+ 2,9% par rapport à 2014) mais surtout par rapport aux hommes entrepreneurs étrangers (+ 15,8%). Quant aux secteurs d'activités, c'est le secteur tertiaire qui concentre le plus de femmes entrepreneurs étrangères avec environ 106.000 femmes entrepreneurs actives. Le commerce reste le secteur avec le plus d'entreprises étrangères féminines (32,3%), suivi par les services d'hébergement et de restauration (13,3%). Il faut relever aussi la forte présence des entreprises étrangères dans le secteur de la mode où plus de 32 entreprises sur 100, parmi les femmes, sont étrangères (environ 11.000 en valeurs absolues). En termes de répartition géographique, plus de 112.000 entreprises étrangères féminines se concentrent dans le Centre-Nord de l'Italie, et représentent ici 13,2% du tissu entrepreneurial féminin de la région contre 11,4% pour les hommes. La part des régions centrales (13,5%), est particulièrement élevée, ce qui n'est pas surprenant car c'est dans ces régions que le secteur de la « mode » est le plus répandu. Au Sud, plus de 36.000 entreprises féminines, toujours sous leadership étranger, représentent 7,5% du total. En ce qui concerne les nationalités dominantes au sein de l'entrepreneuriat féminin étranger et en ne considérant que les entreprises individuelles, les entreprises chinoises sont les premières également en 2019 avec 26.113 chefs d'entreprises (17.252 dans les services et 8.129 dans l'industrie au sens étroit), suivis des Roumains avec 12.914 entreprises (1.281 dans le secteur de la construction, 863 dans l'industrie au sens strict, 805 dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche). Les Marocains arrivent en troisième positions avec 8.256 entreprises (7.156 dans les services et 442 dans l'industrie au sens strict).

Cependant, en période de récession, comme celle qu'on vit actuellement, ce potentiel risque d'être érodé en raison de l'aggravation des conditions de

<https://www.inail.it/cs/internet/comunicazione/pubblicazioni/rapporti-e-relazioni-inail/relazione-annuale-anno-2020.html>.

¹¹ Les augmentations les plus significatives ont été enregistrées par les nationalités d'Europe de l'Est, en particulier la Roumanie, l'Albanie, la Moldavie et l'Ukraine, suivis du Nigéria et du Pakistan. En revanche, la croissance des entreprises détenues par des indiens et bangladais, protagonistes d'un grand pic de croissance au cours de la dernière décennie, ralentit. Voir Caritas e Migrantes (2021).

création de ces entreprises. Les obstacles sont nombreux, en particulier pour les entreprises féminines, comme, par exemple, le faible recours au crédit bancaire, la bureaucratie, une tendance économique négative antérieure. Une enquête menée par UNIONCAMERE en Octobre 2020 sur un échantillon de 2.000 entreprises manufacturières et de services pour comprendre l'impact et les réponses des entreprises à la crise de la COVID-19 souligne que plus de la moitié des entreprises en Italie- sans différences de genre - (55-56% tant pour les femmes que pour les hommes) déclarent une baisse du chiffre d'affaires en 2020. A cela s'ajoute également l'impact de la crise actuelle sur le nouvel entrepreneuriat féminin. Au cours du semestre Avril-Septembre 2020 (que l'on peut définir comme le semestre COVID-19), par rapport au même semestre 2019, les inscriptions des entreprises féminines ont diminué de près de 7 points de pourcentage de plus que les entreprises non féminines (-26,6%, soit -11.543 en valeur absolue, contre -20,0%)¹².

Le logement : un lourd impact

L'impact de la crise sanitaire sur l'accès au logement pour les immigrés risque d'être particulièrement lourd. En 2019, 21,8% des immigrés vivaient dans un logement dont ils étaient propriétaires (contre 80% d'Italiens), 63,6% habitaient en location et 14,6% étaient logés soit par leur employeur (7,4%), comme dans le cas de nombreux employés domestiques, soit par les membres de leurs familles ou leurs compatriotes (7,2%), avec souvent des situations de surpeuplement. Fin 2020, on a relevé une baisse des transactions immobilières chez les étrangers (-52,7%), ainsi que de la valeur moyenne de ces transactions (d'un maximum de 130.000 euros en 2018 à 85.000 euros) et du standing des maisons achetées (en majorité des appartements de deux pièces d'une superficie moyenne de 55 m² mètres carrés, dans des immeubles dans un état de conservation modeste). En outre, contrairement aux années précédentes, en 2020, de plus en plus d'étrangers sont retournés pour acheter des maisons dans les banlieues des principaux centres urbains, où se constituent souvent des quartiers « ghetto » à connotation « ethnique », ou dans des villages plus petits à côté des régions métropolitaines¹³.

L'Éducation : une forte poussée dans le secondaire et une vulnérabilité face à l'enseignement à distance

Dans le domaine de l'éducation, les élèves de nationalité non italienne pour l'année scolaire 2019/2020 sont, en valeurs absolues 876.801, soit 10,3% de la population scolaire totale. Leur présence aux différents niveaux scolaires confirme la prévalence, au cours des quinze dernières années, de l'école primaire. Mais la donnée la plus intéressante concerne l'augmentation progressive de leur présence dans les écoles secondaires du second degré, ce qui est un indicateur de la poussée de la deuxième génération et de l'augmentation de la fréquentation des étudiants de nationalité non italienne. En revanche, la présence dans les écoles maternelles s'accroît dans une moindre mesure: près d'un quart des enfants d'immigrés, âgés de 3 à 5 ans, ne fréquentent pas les écoles. Ce manque de participation au premier niveau scolaire, fondamental pour l'apprentissage des langues et l'inclusion, est particulièrement significatif dans certains groupes d'immigrants, originaires de l'Afrique méditerranéenne et du Sud-Est de l'Asie. Les régions italiennes avec les

¹² UNIONCAMERE (2020).

¹³ Centro Studi e Ricerche IDOS (2020).

pourcentages les plus élevés d'élèves étrangers sur la population scolaire totale sont la Lombardie (25,6%), l'Émilie-Romagne (12%) et la Vénétie (11%). À l'inverse, les régions très peuplées du Sud ont des pourcentages beaucoup plus faibles : la Campanie, la Sicile et les Pouilles, par exemple, ont respectivement 3,2%, 3,1% et 2,1% de fréquentation d'élèves de nationalité non italienne. Les 10 premières provinces avec les pourcentages les plus élevés (20% ou plus) dessinent une géographie de l'immigration caractéristique de l'Italie : elles sont toutes situées dans le Centre-Nord, dans les petites villes (Crémone, Mantoue, Lodi, Asti) ou celles de taille moyenne (Prato, Parme, Brescia). La seule métropole, Milan, est dixième. Les pays d'origine avec les pourcentages les plus élevés d'élèves nés en Italie sont la Chine (84,7%), le Maroc (76,2%) et l'Albanie (75%).

Au-delà des chiffres qui confirment une présence structurelle de certaines communautés sur le territoire italien, divers problèmes restent encore ouverts ; surtout le fait que 30% des élèves de nationalité non italienne souffrent de retard à l'école. Certes l'examen des statistiques sur les dernières années montre bien une diminution progressive de cette moyenne au fil du temps : 40,7% en 2010/2011 et 34,4% en 2014/2015. Mais ce chiffre reste encore élevé. Ce taux est inégalement réparti sur les différents niveaux scolaires et d'années d'études : (12,1% dans le primaire, 31,8% dans l'école secondaire de 1^o niveau, 56,2% dans celle secondaire de 2^o niveau). Dans tous les cas, le retard scolaire, accumulé dans le parcours de formation est l'un des facteurs qui influent sur l'abandon scolaire. De plus, les étudiants italiens terminent leurs études avec des notes plus élevées que les étudiants de nationalité non italienne. Mais il faut aussi dire que les élèves des deuxième générations nées en Italie obtiennent des notes qui se rapprochent de celles des Italiens que leurs camarades nés à l'étranger, arrivés en Italie préadolescents ou adolescents. La similitude des parcours scolaires entre les élèves de deuxième génération et les élèves italiens se retrouve également dans le choix des types d'écoles. Ils sont en effet plus présents dans les lycées, alors que les étudiants nés à l'étranger ou arrivés au titre du regroupement familial sont plus présents dans les instituts techniques et professionnels. Dans ce contexte, il faut tenir compte des nouvelles pratiques pédagogiques introduites par la pandémie comme l'apprentissage à distance (DAD), soit en synchrone (c'est-à-dire avec la présence en ligne de l'enseignant), soit asynchrone (parcours d'apprentissage autonome par les étudiants). De ce fait écoles et familles ont dû faire face à ces nouveaux termes et concepts qui ont souvent placé les mineurs étrangers parmi les catégories les plus vulnérables en raison de multiples désavantages liés à l'absence matérielle de supports, d'espaces et de compétences, non seulement numérique, mais également linguistiques. Ceci a été particulièrement pénalisant pour les élèves en difficulté lors des examens programmés à la fin des écoles secondaires de 1^o et 2^o niveau (Caritas e Migrantes, 2021).

Le droit à l'inhumation entre pandémie, diversité religieuse et réalités locales

Dans le cadre des impacts socio-économiques de la pandémie sur la population étrangère en Italie, on cite brièvement la question des enterrements, une problématique qui est apparue avec force surtout dans la première phase de la crise sanitaire, au cours de laquelle, en plus des milliers de personnes infectées, on a enregistré également un nombre considérable de décès à cause du virus. En effet, pendant la pandémie, bien que le nombre de morts étrangers soit resté

contenu comme dans la phase pré- pandémie¹⁴, les longues files d'attente de cercueils en attente d'inhumation dans certains cimetières ont mis en évidence le besoin de cimetières adéquats pour effectuer les rites d'accompagnement et l'enterrement pour les personnes de différentes confessions.

À ce propos, si d'un côté la loi italienne prévoit que les morts sont enterrés dans les cimetières du lieu de résidence, qui ne sont jamais équipés de tels espaces, de l'autre côté pour une grande partie de la population immigrée la pratique du transfert du corps, est toujours considérée comme le choix prioritaire, malgré le fait que, récemment, l'ancrage des étrangers sur le territoire italien a contribué à la nécessité d'enterrer ses proches dans la zone où la deuxième, sinon la troisième génération, vivent depuis longtemps. En effet, selon l'évaluation fournie par l'Union des Communautés et Organisations Islamiques en Italie (UCOII), une des organisations islamiques les plus importantes du pays, la pratique du rapatriement du corps du défunt vers le pays d'origine et/ou de résidence de la famille est le fait de presque 95% des citoyens musulmans de la première génération résidants sur le territoire national (Sacchetti F., 2017). Cette pratique a cependant subi une interruption brutale à cause de la fermeture des voies aériennes et maritimes vers l'Italie : depuis que le gouvernement italien a décidé d'établir la première zone rouge à Codogno dans le nord du pays en février 2020 pour ensuite, étendre la quarantaine à tout le territoire national, de nombreuses compagnies aériennes ont réduit ou annulé des vols et des escales en Italie.

Paradoxalement, alors que des compagnies aériennes étrangères ont pris ces dispositions, suspendant tout type de connexion, ce sont précisément les pays ayant pris ces mesures qui ont un fort lien migratoire avec l'Italie, à savoir la Roumanie, le Maroc et l'Albanie et qui comptent les principales communautés étrangères résidentes sur le territoire, principalement de confessions orthodoxe et musulmane. Ainsi, pour les familles issues de l'immigration et souhaitant le transfert de leurs proches vers leur mère-patrie, il y avait trois possibilités : soit déposer le corps dans les morgues en attendant l'ouverture aérienne et navale, soit enterrer provisoirement pour ensuite exhumer et rapatrier le corps, soit enfin procéder à l'inhumation définitive dans des carrés dits « services spéciaux », services (selon le règlement du Septembre 1990), dédiés aux défunts de religions autres que catholiques et aux étrangers, vivant sur le territoire¹⁵. Cette dernière option s'est avérée difficile à mettre en œuvre. En effet, selon une première enquête menée pour la *Fondazione Migrantes*, dans les 7.904 municipalités existantes en Italie, chacune ayant un ou plusieurs cimetières, seuls 10 « services spéciaux » et 2 cimetières exclusivement dédiés aux orthodoxes et 75 « départements spéciaux » ont été identifiés et 4 cimetières *ad hoc* réservés à la communauté musulmane. Aujourd'hui, de nouvelles réglementations permettent dans certains cas de « trouver du repos » sous la terre italienne, même dans le cimetière d'une commune autre que celle dans laquelle on réside, pendant une période transitoire, en attendant le transfert. Dans ce sens se situe, par exemple, l'ordonnance de la

¹⁴ Selon les données ISTAT au premier janvier 2019 le taux était de 1% du total des décès. Ce qui est probablement dû à la jeunesse du groupe étranger par rapport au groupe italien. Pour approfondissements voir Cristaldi F., Omenetto S. (2020).

¹⁵ Décret du Président de la République « Regolamento di Polizia mortuaria » n.285 du 10 septembre 1990. [https : //www.funerali.org/dottrina/alcune-note-sui-reparti-speciali-entro-i-cimiteri-60548.html](https://www.funerali.org/dottrina/alcune-note-sui-reparti-speciali-entro-i-cimiteri-60548.html)

municipalité de Milan du 26 mars 2020, destinée à la population de l'ensemble de la zone métropolitaine composée de 133 municipalités. L'ordonnance, bien que par une dérogation temporaire sur la base de la crise sanitaire, permet l'inhumation des citoyens étrangers pour lesquels des pratiques funéraires spécifiques sont requises conformément à la religion qu'ils professent, décédés dans la ville métropolitaine de Milan, aux conditions suivantes: a) le Consulat de l'Etat d'origine du défunt doit délivrer un certificat d'impossibilité objective de procéder au rapatriement du corps ; b.) il n'y a pas de places disponibles pour la conservation du cercueil dans le dépôt du « Cimetière Monumental », où se déroule habituellement le dépôt des cercueils destinés à l'étranger.

De plus, récemment, certaines communautés religieuses assistent les fidèles à trouver du « repos » pour leurs proches, en les aidant à surmonter les nombreuses difficultés bureaucratiques qui existent. L'UCOII, par exemple, a mis à disposition la liste des cimetières islamiques en Italie et des agences funéraires capables de respecter les canons islamiques prévus pour les procédures d'inhumation, ainsi que son propre canal social « WhatsApp » pour signaler des cas, afin que des mesures puissent être prises pour faciliter l'inhumation dans les cimetières dédiés aux musulmans. Mais la liste des cimetières islamiques mise à la disposition des citoyens et des administrations n'est pas exhaustive. Une étude de terrain montre, en effet, la présence d'autres possibilités pour accueillir les corps des musulmans et des étrangers appartenant à d'autres religions (Ometto S., 2020). Dans ce cas, des associations répondent parfois aux difficultés rencontrées auprès des administrations locales avec des propositions d'ordre général visant à soutenir et à résoudre concrètement les problèmes. Un exemple est représenté par l'action de l'Association « Dhuumcatu ONLUS », aujourd'hui engagée dans la création d'un centre multifonctionnel pour les fidèles de la religion islamique et pour toute personne désireuse d'utiliser les services mis à disposition du Centre. En particulier, l'Association, après le refus de Rome, Tivoli et Nettuno, a lancé une collecte de fonds pour acheter un terrain de 35.000 m² pour l'inhumation de 50.000 corps dans la municipalité de Fiumicino, une municipalité adjacente à la capitale. Ce centre va accueillir les corps des fidèles décédés partout dans le pays où il n'y a pas de zones dédiées¹⁶.

2. Les étrangers non communautaires en Italie en temps de crise sanitaire: présence et profil sociodémographique des Marocains

La présence étrangère en Italie

Comme on a vu précédemment, l'accélération de la dynamique migratoire pendant le XXI^e siècle, générée principalement par des facteurs démographiques et économiques, a été brutalement interrompue à la suite de la pandémie et l'année 2020 représente une chute historique des flux migratoires par rapport aux flux des années antécédentes. La crise sanitaire a eu des conséquences sans précédent sur les flux migratoires : la fermeture des frontières durant la première année de la pandémie, l'annulation des projets migratoires et le retard dans l'accomplissement des formalités administratives requises pour obtenir un titre de séjour, ont fait plonger l'immigration en Italie. Selon la source statistique

¹⁶ <https://www.gofundme.com/f/Cimitero-Islamico-Giardino-della-Pace---Darussalam>

Iscrizioni e cancellazioni anagrafiche per trasferimento di residenza (ISTAT) la comptabilisation des entrées d'étrangers en Italie en 2020 montre une réduction de 30,6% par rapport à la moyenne des cinq années antérieures. Il s'agit des données approximatives et en général, pour avoir un bilan des effets de la pandémie sur les flux migratoires il faudra attendre la diffusion des données définitives¹⁷. Au cours des mois de Janvier et Février avant la crise sanitaire une baisse de la moyenne des entrées d'étrangers de l'ordre de -8,8% par rapport à la moyenne entre 2017 et 2019 a été observée. Mais une forte baisse dans les entrées de l'ordre de -66,3% a été observée au cours de la première vague pandémique, entre Mars et Mai, quel que soit le pays d'origine. Durant la deuxième moitié de l'année, la comptabilisation des entrées d'étrangers met en évidence une baisse plus contenue mais les flux des pays africains sont toujours en diminution. Il ne s'agit plus d'une simple pandémie, mais d'une crise humanitaire qui s'installe dans la durée. En particulier, dans le cadre des transformations démographiques et des équilibres délicats entre les rives sud et nord du Bassin méditerranéen, la réduction de la mobilité est un aspect nouveau qui a bouleversé les flux migratoires. Selon le Ministère de l'Intérieur italien, le nombre des nouveaux titres de séjours délivrés aux citoyens non communautaires en 2020 (106.503) est le plus bas des dix dernières années, soit environ 40% moins par rapport au chiffre de 2019 face à une chute de -26,8% entre 2018 et 2019 avant la pandémie. Concernant la présence des ressortissants non communautaires, rappelons que l'évaluation des 207.542 demandes de régularisation sur la base de l'article 103 du D.L. 34/2020 a connu un ralentissement et l'opération de régularisation a enregistré un retard pour les titres de séjour, en 2021¹⁸.

La croissance des flux d'immigration vers l'Italie en provenance de l'Afrique méditerranéenne, et plus particulièrement à partir du Maroc, est attestée par les données officielles, à partir de 1986 et elle s'est intensifiée lors des années des régularisations, 1987 et 1990. Après des années de croissance ininterrompue de la présence marocaine, une baisse s'est installée à partir de 2014 et s'est poursuivie durant les années suivantes pour se terminer par une forte diminution en 2017, qui a ramené la communauté à des effectifs plus bas que ceux de 2010 (Caruso I., Greco S., 2019). Au premier Janvier 2020, l'Italie accueillait 428.835 Marocains en situation régulière occupant la première place parmi les principales nationalités et représentant 11,9% du total des non communautaires en Italie (Tableau 4).

¹⁷ ISTAT (2021).

¹⁸ Pour information, le cadre réglementaire de l'opération de régularisation a été fixé par le « Decreto Rilancio » qui a prévu une régularisation pour les immigrés actifs dans le secteur de l'assistance, des services domestiques et du travail agricole. Sur 207.542 demandes de régularisation, 176.848 sont pour le travail dans les services aux familles, 122.247 pour les services domestiques, 54.601 pour l'assistance aux personnes non autonomes et 30.694 pour le travail agricole et la pêche.

Tableau 4 : Ressortissants non communautaires vivant en Italie avec un titre de séjour, des 16 premières citoyennetés, au 1er janvier 2020

	Hommes %	Femmes %	Total 100%	%	Var 2019/2020
Maroc	53,2%	46,8%	428 835	11,9%	-1,2%
Albanie	50,9%	49,1%	416 703	11,5%	-2,7%
Chine	49,6%	50,4%	301 073	8,3%	-5,3%
Ukraine	21,4%	78,6%	230 639	6,4%	-1,5%
Inde	58,3%	41,7%	165 663	4,6%	1,7%
Philippines	42,8%	57,2%	157 664	4,4%	-2,6%
Bangladesh	70,2%	29,8%	148 389	4,1%	1,8%
Egypte	66,8%	33,2%	141 452	3,9%	-1,0%
Pakistan	70,7%	29,3%	131 173	3,6%	-0,1%
Moldavie	33,4%	66,6%	119 603	3,3%	-4,5%
Sri-Lanka	52,7%	47,3%	104 688	2,9%	-1,2%
Sénégal	72,4%	27,6%	102 112	2,8%	-3,9%
Tunisie	60,6%	39,4%	99 779	2,8%	-3,4%
Nigeria	56,0%	44,0%	97 939	2,7%	-8,3%
Pérou	41,7%	58,3%	90 570	2,5%	-1,1%
Équateur	42,9%	57,1%	71 477	2,0%	-6,2%
Autres pays n.c.	48,9%	51,1%	808 067	22,3%	-4,1%
Total Pays non communautaires	51,0%	49,0%	3 615 826	100%	-2,7%

Source : ISTAT

Ceci dit, l'examen des données atteste d'une tendance à la baisse de la présence de la majorité des communautés par rapport à 2019. Ceci se vérifie aussi pour la communauté marocaine qui a enregistré une baisse de -1,2% par rapport au premier Janvier 2019. En premier lieu, cette tendance est liée au processus d'acquisition de la nationalité puisque ceux qui obtiennent la nationalité italienne disparaissent des statistiques des étrangers. À ce propos la communauté marocaine occupe toujours une bonne place puisqu'elle était la 2^e aussi bien en 2018 qu'en 2019 pour l'obtention de la nationalité italienne: sur un total de 113.979 demandes, 15.812 étaient dues aux migrants d'origine marocaine en 2019, alors qu'en 2018 ils étaient 15.496, sur un total de 103.478 demandes. En second lieu, le phénomène d'accroissement du poids des citoyens d'origine marocaine parmi les nouveaux citoyens italiens est attribuable soit à leur représentativité soit à l'ancienneté de leur présence désormais consolidée sur le territoire. Par ailleurs, les données montrent une très faible prédominance des hommes marocains immigrés en Italie (53,2%) par rapport aux femmes (46,8%), soit les mêmes proportions comme pour le total des non communautaires (Tableau 4).

La répartition régionale des Marocains : une forte concentration dans le Nord

Figure 1 : Répartition par points de la communauté marocaine en Italie au 1er Janvier 2020



Source : ISTAT

Pour ce qui est de la répartition territoriale des Marocains d'Italie au 1er Janvier 2020, ces derniers se concentrent principalement en Italie septentrionale (67,2%) dans les quatre premières régions : Lombardie (22,3%) Émilie-Romagne (14,4%), Piémont (12,9%) Vénétie (11,5) (Figure 1). Cette distribution s'explique par l'importance des offres d'emploi à travers les implantations industrielles et les grandes agglomérations urbaines (Caruso I., Greco S., 2019). Les Marocains sont peu nombreux en Italie centrale (15%) et se trouvent surtout en Toscane où 6,7% des Marocains ont obtenu un premier titre de séjour ou l'ont renouvelé à l'issue de sa période de validité. Malgré son développement économique plus modeste par rapport au Nord, l'Italie du Sud, attire 17,4% des Marocains, avec une concentration

dans la région de Campanie (5%). Précisons que les données analysées ci-dessous concernent la seule immigration régulière. Enfin, conscients des lacunes concernant la disponibilité des données les plus récentes, on cite simplement les données diffusées par l'ISTAT au mois d'octobre 2021 (avec les limites des données disponibles). Même si l'Italie du Sud représente une porte d'entrée pour de nombreux marocains, leur présence est concentrée dans le Nord et au 1er Janvier 2021 la répartition de la population marocaine selon le sexe dans les différentes régions (Figure 2) montre encore une fois leur choix pour l'Italie septentrionale liée à des occasions d'emploi et une très légère prévalence des hommes.

Figure 2 : Répartition des Marocains par sexe et par régions au 1er Janvier 2021

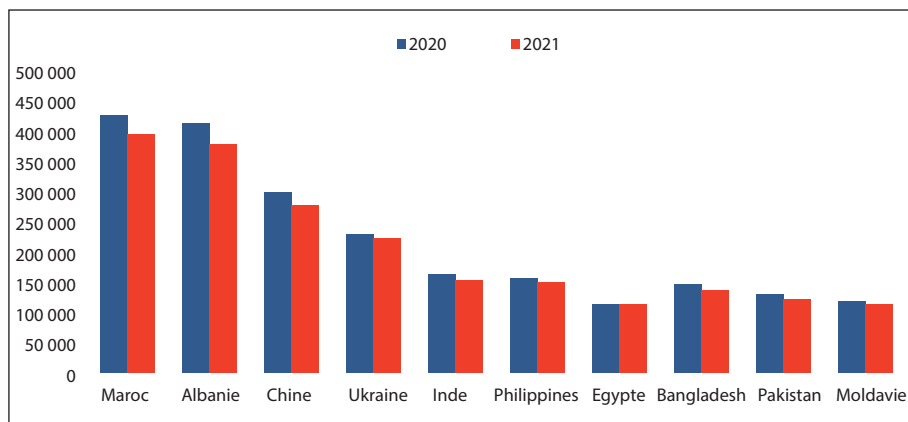


Source : ISTAT

Les Marocains parmi les autres communautés étrangères

En général, la baisse des ressortissants non communautaires qui vivent en Italie en situation régulière s'est accélérée, avec une baisse de près de 7% entre le premier janvier 2020 (3.615.826) et le premier janvier 2021 (3.373.876); ceci est en partie une conséquence de l'augmentation des acquisitions de la nationalité italienne.

Figure 3 : Top 10 des ressortissants non communautaires vivant en Italie avec un titre de séjour, 2020-2021



Source : ISTAT

A signaler aussi que la communauté marocaine n'est pas la seule ayant enregistré une baisse entre 2020 et 2021 : tous les ressortissants du top 10 des pays d'origine des immigrés connaissent cette tendance (Figure 3).

Notons, aussi, que les Marocains figurent parmi les premières dix pays pour le nombre d'acquisition de la nationalité, avec un fort pourcentage (38% des cas) d'acquisition de la nationalité italienne par le mariage¹⁹. En réalité, il s'agit de femmes ayant épousé un « nouvel italien » de la même origine. En outre, en moyenne, on recense 29 nouveaux italiens pour 100 étrangers et pour certaines communautés ce rapport est encore plus fort. Quant aux Marocains, sur 100 étrangers, on compte 48 italiens d'origine marocaine. Malgré la pandémie de la Covid-19, entre 2019 et 2020, les acquisitions de la nationalité ont augmentées : le long processus pour l'étude et la digitalisation des demandes a éliminé les effets de la diminution conjoncturelle des autres cas.

L'âge moyen de ces « nouveaux italiens » est presque de 37 ans, contre 27 ans pour les autres italiens, mais, cet âge moyen est presque supérieur de trois ans par rapport à l'âge moyen des étrangers non communautaires vivant en Italie (34 ans).

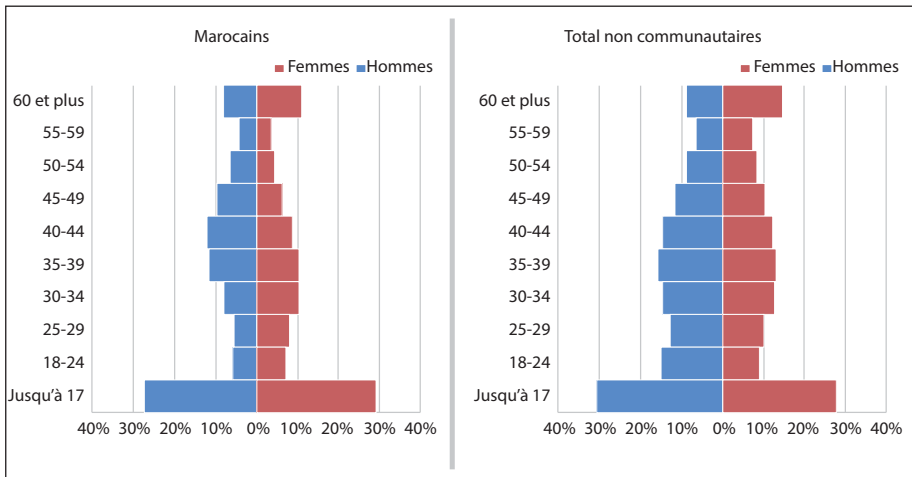
Les Marocains vivant en Italie, ont un âge moyen de 33 ans, légèrement inférieur par rapport aux étrangers non communautaires. La pyramide des âges de la population marocaine en Italie (Figure 4) montre que le groupe le plus important

¹⁹ En Italie, la loi n° 94/2009 « Disposizioni in materia di sicurezza pubblica » a introduit des dispositions plus restrictives pour l'acquisition de la nationalité par mariage.

est la catégorie des jeunes : 41,3% ont moins de 30 ans. En comparaison, la part des jeunes chez les non communautaires est réduite (39,7%). Ceci est également valable pour les femmes : la part des femmes parmi la communauté marocaine est de 44,3%, contre seulement 36,8% chez les communautés issues des pays tiers.

Le poids des mineurs en provenance du Maroc, représente 28,4% du total de la communauté et dépasse la moyenne du total des non communautaires (22%). Cette proportion élevée de mineurs marocains s'explique par le haut niveau de stabilisation de la communauté en Italie. L'effectif de ces mineurs marocains au premier janvier 2020 approchait les 121.000, soit 15,3% des mineurs non communautaires en Italie.

Figure 4 : Distribution par groupes d'âge et genre des Marocains et des ressortissants non communautaires en Italie au 1er janvier 2020 (%)



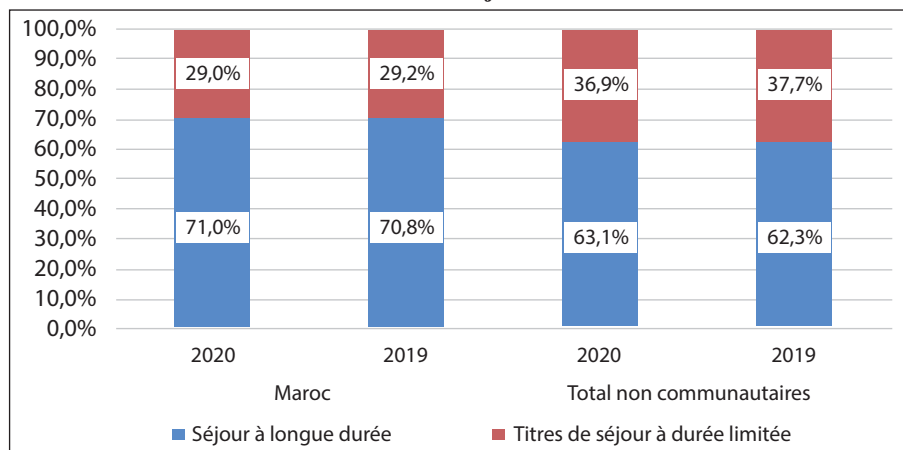
Source : ISTAT

En outre, la présence en Italie des mineurs marocains non accompagnés est faible (126), le Maroc figurant à la 12^e place (2020) sur la liste des pays d'origine des mineurs étrangers non accompagnés²⁰.

Deux types de séjours fournissent des indications sur l'ancienneté de l'installation de la communauté marocaine par rapport au total des non communautaires (Figure 5). Au 1er janvier 2020 la proportion des Marocains titulaires d'un titre de séjour de longue durée (71%) est resté presque inchangée par rapport à 2019 (70,8%). Cette part des titres de séjours de longue durée des Marocains dépasse légèrement celle du total des non communautaires (8 points). Les Marocains régularisés sont pour la plupart présents en Italie depuis de nombreuses années.

²⁰ La grande majorité rejoint clandestinement le territoire italien. Pendant la deuxième moitié de la première année de la pandémie, le pic des débarquements a enregistré 7.063 personnes, soit le plus nombreux effectif depuis fin 2017. Le phénomène s'est partiellement traduit par une croissance des titres de séjour délivrés, probablement pour le retard des formalités administratives nécessaires à l'obtention d'un titre de séjour.

Figure 5 : Titres de séjour, selon le type pour les Marocains et les non communautaires au 1er janvier 2019 et 2020



Source : ISTAT

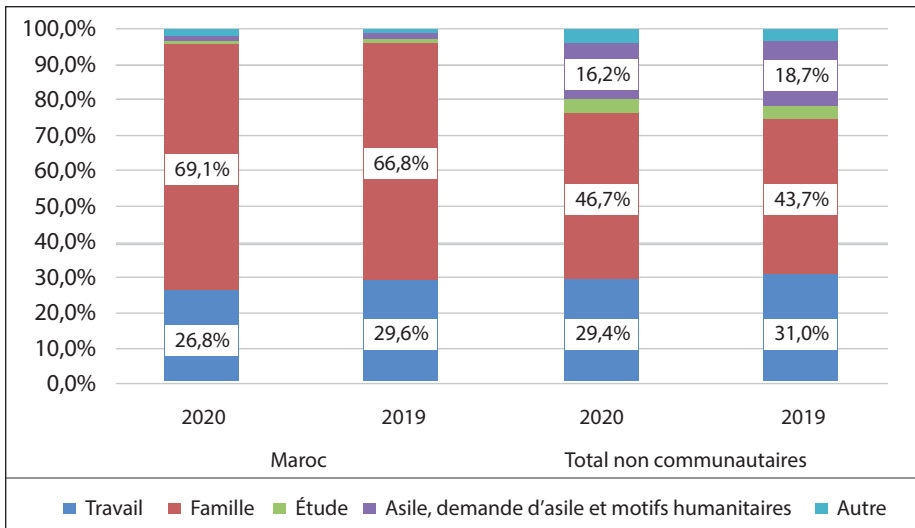
Au 1er janvier 2020, plus de deux tiers (69,1%) des migrants marocains titulaires d'un titre de séjour à durée limitée, l'ont obtenu pour motif familial (Figure 6) avec une légère augmentation par rapport à 2019 (66,8%). Ce chiffre comprend les adultes et les enfants ayant rejoint un membre de leur famille dans le cadre du regroupement familial. La part des mineurs est 96,9%. Les autres motifs sont respectivement le travail (26,8% contre 29,6% en 2019), les motifs humanitaires (1,8%), les études (0,7%) et autres motifs (1,6%).

La comparaison avec le total des non communautaires, confirme encore une fois, la consolidation de la communauté marocaine en Italie avec la forte prédominance des titres de séjour pour motif familial (69,1% contre 46,7%) .

Les étudiants marocains (108.029) inscrits pour l'année scolaire 2019/2020 représentent 15,7% du total de la population scolaire non communautaire et la deuxième communauté après l'Albanie. Ils ont connu une augmentation de 2,8% par rapport à l'année scolaire d'avant, le nombre des inscrits ayant augmenté surtout dans l'école secondaire de niveau I (7,1%) et l'école secondaire de niveau II (4,3%).

En 2019 le taux d'occupation des Marocains en Italie avait baissé : (44,3% en moyenne, 66,1% pour les hommes contre 19,4% pour les femmes) par rapport à celui des non communautaires. Il a également subi une légère diminution (-0,9%) par rapport à l'année 2018 (Tableau 5).

L'augmentation de plusieurs difficultés dans la recherche d'un travail en Italie, durant les dernières années a suscité inquiétude et réactions de mécontentement des autorités et de l'opinion publique. En effet, le taux de chômage des Marocains d'Italie, est élevé (23%) et dépasse celui du total des non communautaires (13,8%); c'est la cas également du taux d'inactifs (42,5% contre 30,2%) et on ne peut espérer une réduction à courte terme, dans le contexte actuel de crise sanitaire.

Figure 6 : Titres de séjour à durée limitée pour les Marocains et les non communautaires au 1er janvier 2020 et 2019

Source : ISTAT

Tableau 5 : Population marocaine non communautaire (15-64 ans) et principales indicateurs du marché de travail, 2019

	Taux d'occupation (15-64 ans)		Taux d'inactifs (15-64 ans)		Taux de chômage (15 ans ou plus)	
	%	Variation % 2019/2018	%	Variation % 2019/2018	%	Variation % 2019/2018
Total						
Maroc	44,3%	-0,9%	42,5%	0,8%	23,0%	0,7%
Total non communautaires	60,1%	0,1%	30,2%	0,3%	13,8%	-0,5%
Hommes						
Maroc	66,1%	2,5%	18,9%	-3,1%	18,7%	-14,8%
Total non communautaires	74,0%	0,6%	16,2%	-0,1%	11,7%	-0,5%
Femmes						
Maroc	19,4%	-3,8%	69,6%	4,1%	36,4%	3,2%
Total non communautaires	46,5%	-0,4%	43,9%	0,8%	16,7%	-0,5%

Source : ISTAT

3. Coopération et développement entre l'Italie et le Maroc: la transition écologique comme outil de résilience aux crises actuelles : rôle des migrants en tant qu'agents de développement

Au cours de ces dernières décennies, les interactions entre les phénomènes démographiques et les composantes culturelles, socioéconomiques et institutionnelles des sociétés, sont devenues de plus en plus importantes. En outre, la pandémie de la COVID-19, entraînant des perturbations socio-économiques considérables qui compromettent le développement, a transformé notre façon d'envisager l'avenir, en nous faisant réfléchir sur le fait que les choix faits aujourd'hui par les gouvernements détermineront la réussite de la transition vers des sociétés et des économies plus vertes, inclusives et résilientes (Greco S., 2020). A ce propos, il faut dire que, en parallèle avec la transition écologique, l'évolution des composantes démographiques et sanitaires d'une population suit, généralement, le modèle de la transition démographique. Elle se caractérise, dans sa première phase, par une baisse de la mortalité qui s'accompagne d'une modification du profil sanitaire de la population. Toutefois, bon nombre de pays en développement n'ont pas encore achevé leur transition sanitaire, survenue plus tardivement que dans les pays développés. À cet égard, il existe un consensus de la communauté internationale sur la fonction déterminante de l'éducation et de la santé dans le processus de développement et le rôle du capital humain qui est renforcé dans l'actuelle économie de l'information et de la connaissance où l'accent est mis sur les compétences et les capacités (Sen, 1999). Dans ce contexte, les migrants et la culture peuvent jouer partout un très grand rôle pour le développement des sociétés. En outre, la littérature traitant des questions écologiques constate régulièrement que les bouleversements environnementaux dépendent de la population (Véron, 1996; Le Bras, 1994; Leridon, de Marsily, 2011). On ne peut donc continuer à ignorer la complexité des relations entre population et environnement qui se manifeste dans de nombreux domaines, de l'urbanisation aux migrations, qui peuvent, par exemple, être provoquées par des catastrophes climatiques mais aussi affecter elles-mêmes l'environnement. Les réponses à cette crise sanitaire, donc, doivent s'inscrire dans une compréhension large des inégalités et des défis du développement durable, incluant les changements climatiques et la réduction des risques liés aux catastrophes et de la nécessité d'une transition écologique.

Évidemment, il s'agit d'un processus de transformation qu'il faut rapidement consolider, où la convergence de tous les acteurs de la coopération internationale est fondamentale. Ce n'est donc pas un hasard si aujourd'hui les partenaires traditionnels du développement du Royaume du Maroc, tels que l'Union Européenne (UE), la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Banque Africaine de Développement, les Agences de Coopération et les Organisations internationales, actives dans le pays, ont soutenu la stratégie marocaine, en accélérant l'octroi de crédits déjà prévus, ou en réorientant les activités en cours par le financement d'initiatives en faveur de la protection sociale et du renforcement du développement durable. En particulier, pour ce qui concerne l'Italie, une partie du programme de coopération bilatérale actuellement en cours au Maroc découle du *Memorandum of Understanding* (MoU), dont le protocole d'accord a été signé le 13 Mai 2009 et qui engageait les deux pays précisément

pour atteindre ces objectifs. Dans le détail, les secteurs d'intervention sont les suivants: 1) eau potable et assainissement de l'environnement; 2) éducation et alphabétisation; 3) soins de la santé de base; 4) microcrédit; 5) infrastructures routières; 6) création d'alternatives à la migration irrégulière et valorisation des migrants en tant qu'agents de développement. À cet égard, le mémorandum a également défini les zones géographiques prioritaires dans lesquelles mener des interventions pour donner une continuité à l'action italienne dans les régions du pays qui ont les taux d'émigration les plus élevés vers l'Europe²¹. Toutes les initiatives citées s'inscrivent organiquement dans le processus commencé par la « Déclaration sur le partenariat stratégique multidimensionnel » qui fait notamment référence à la consolidation des relations bilatérales et au renforcement de la coopération dans les secteurs de la culture, de la formation et du développement durable. Concrètement, la Coopération italienne participe aux espaces d'échange, de dialogue et de coordination avec les principaux acteurs du développement au Maroc, espaces gérés à la fois par la Délégation de l'UE à Rabat et par le système des Nations Unies. Plus précisément, alors que la Délégation promeut la coordination entre les États membres donateurs et gère un exercice de programmation conjointe sur les macro-questions relatives à la migration, au genre et à la société civile, le Groupe des Principaux Partenaires Techniques et Financiers (GPP), né en 2016 au sein des Nations Unies, représente une plate-forme de coordination de l'aide au développement, créant de meilleures synergies et évitant la duplication des interventions. A cette organisation complexe s'ajoutent les activités de coordination que l'Agence Italienne de Coopération au développement (AICS) au Maroc mène en direction des Organisations de la Société Civile (OSC) italiennes présentes depuis plus de 20 ans sur tout le territoire national, participant aux événements et aux activités envisagées par les projets et pour promouvoir des initiatives à connotation informative²². Enfin, la Coopération italienne offre un appui technique et financier dans le programme de lutte contre la pauvreté à travers le renforcement des Associations de Micro-Crédit (AMC). L'outil utilisé dans ce cas est celui de l'appel à proposition de projets des petites et moyennes AMC, dans le but de renforcer leur intervention en milieu rural, focalisant l'intérêt commun des Italiens et des Marocains sur l'inclusion financière, la création d'emplois, le développement économique local et, surtout, la microfinance verte, secteur économique clé du Maroc, 23ème pays au monde et 1er d'Afrique pour les énergies renouvelables²³. Cela confirme et consolide un changement de cap également pour le gouvernement italien qui, dans sa nouvelle stratégie de développement du secteur agricole, « Génération Verte 2020-2030 », réaffirme l'urgence d'investir dans la microfinance verte et dans les activités génératrices de revenus liées aux « problèmes écologiques ».

²¹ AICS-Tunisi (Agenzia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo), Maggio 2021, p. 41.

²² A titre d'exemple, l'AICS a organisé le webinar « Le voyage du Maroc vers un avenir juste et durable : l'Italie est là ! dans le cadre du IV Festival du Développement Durable de l'« *Alleanza Italiana per lo Sviluppo Sostenibile* (ASviS) » dans l'édition annuelle 2020 (<https://festivalsviluppосostenibile.it>). L'événement a permis de présenter les activités de coopération au développement en cours en 2020 au Maroc visant à atteindre les objectifs de l'Agenda 2030, avec une référence particulière à la situation compliquée liée à la pandémie mondiale de la COVID-19 et son impact sur les populations les plus vulnérables.

²³ Renewable Energy Country Attractiveness Index 2020, https://www.ey.com/en_gl/recai

Étroitement connectées à ce domaine d'intérêt et d'actions communes sont les projets mis en œuvre pour étayer le *nexus* migration-développement.

En effet, le Maroc représente un pays d'émigration, de transit et, plus récemment, d'immigration. Au fil du temps, ce pays s'est donc révélé être un leader régional en matière de migration grâce aux différentes initiatives mises en œuvre par le gouvernement. En particulier, en 1993, le Maroc a ratifié la « Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants » et en 2013 il a signé le « Partenariat pour la mobilité » avec l'UE et certains États membres, dont l'Italie. Par ailleurs, depuis 2014, la « Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) » et la « Stratégie Nationale des Marocains du Monde (SNMDM) » sont mises en œuvre dans le cadre de la nouvelle politique migratoire adoptée par le pays²⁴. Selon le Ministère marocain des Affaires étrangères, le nombre de Marocains résidant à l'étranger représente 13% de la population, alors qu'il y a environ 70.000 personnes arrivant d'Afrique subsaharienne, presque toutes en situation irrégulière. Dans ce contexte, se situe le projet régional « AMEM : Appui à la migration équitable pour le Maghreb » qui vise à améliorer la gouvernance qui régule la migration de travail et le système de protection des travailleurs migrants au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie. L'AICS finance cette initiative pour un montant total de 2,4 millions d'euros. Au Maroc, les partenaires du projet sont le Ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle, le Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains résidant à l'étranger, le Haut-Commissariat au Plan, l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC), l'Observatoire national du marché du travail et la Confédération générale des entreprises (CGEM). Les bénéficiaires du projet se situent à deux niveaux : d'une part, les responsables des Ministères et des Agences impliqués dans l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des politiques migratoires; d'autre part, les Associations et Organisations de travailleurs et de la société civile qui interviennent dans les processus de sélection et de recrutement du personnel, et qui s'engagent à sensibiliser et protéger les travailleurs migrants. Le projet Y-MED II, étendu à deux autres pays d'Afrique du Nord (Tunisie et Egypte), se situe également dans ce contexte particulier et promeut le lien entre migration et développement dans le but de favoriser la formation et l'intégration des jeunes de la Méditerranée à travers un programme de stages et de migration circulaire. L'initiative, financée par la contribution italienne (2018) du Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (MAECI), s'est achevée avec succès en Juillet 2019, offrant à treize jeunes Marocains la possibilité d'effectuer des stages dans quatre entreprises italiennes situées au Maroc. Le projet se trouve actuellement dans sa deuxième phase de mise en œuvre à travers les activités menées par l'Organisation Mondiale pour les Migrations -OIM-Italie en coordination avec les missions de l'OIM au Maroc, en Tunisie et en Égypte, avec les respectifs partenaires techniques et institutionnels. Enfin, dans le cadre de l'appel à des « OSC 2016 », l'AICS a financé le projet « Je suis migrant », créé par l'ONG italienne « Progetto Mondo MLAL », pour un montant d'environ 1,2 million d'euros. L'initiative, qui s'est achevée en septembre 2020, joue un rôle important dans l'enjeu de la cohésion sociale car elle a permis non seulement de mener des recherches relatives au phénomène d'exclusion sociale, de radicalisme,

²⁴ Agence Italienne pour la Coopération au développement (2019).

de xénophobie, de racisme chez les jeunes mais aussi de cartographier les associations qui traitent de ces questions, mettent en place des groupes de travail, réalisent des micro-projets sociaux et des formations d'opérateurs de la société civile sur la prévention du radicalisme, l'intégration socioculturelle, les méthodes innovantes d'animation interculturelle et la gestion des conflits.

De plus, ont été créés un Observatoire interprovincial permanent sur le phénomène de la radicalité, des cellules d'accompagnement psycho-socio-éducatif et des entreprises et coopératives selon le modèle de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). À cet égard, ce n'est pas un hasard si un autre domaine considéré comme prioritaire dans la coopération au développement est celui relatif au genre²⁵. Au cours de la dernière décennie, en effet, le Maroc a mené d'importantes réformes juridiques et institutionnelles pour améliorer et garantir l'égalité de genre dans le pays, conformément aux initiatives et orientations prises au niveau international en matière de droits humains des femmes. Ces dernières représentent au Maroc 50% de la population rurale et 40% de la main-d'œuvre totale (régulière et saisonnière) dans le secteur agricole où la part des exploitations familiales représente 7% et les coopératives féminines sont d'environ 12%. Dans les zones rurales, le taux d'emploi des femmes est de 71% et elles jouent un rôle fondamental dans l'économie de ces zones et, plus largement, dans l'ensemble de l'économie nationale²⁶. Dans ce contexte, l'engagement de la Coopération italienne pour offrir aux femmes marocaines de plus grandes opportunités d'inclusion socio-économique à travers des initiatives qui impliquent également d'autres pays de la région MENA, est mis en œuvre avec un plan opérationnel multilatéral. Parmi ceux-ci figure le projet « Gemaissa II - Renforcement de l'intégration du genre pour le développement rural durable et la sécurité alimentaire », mené en partenariat avec le CIHEAM de Bari et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime en Italie; il vise précisément à renforcer le rôle des femmes avec une approche multidimensionnelle. En particulier, le projet vise à soutenir le renforcement technico-managérial des coopératives agricoles rurales et la participation des femmes dans les chaînes de valeur, la promotion des savoir-faire traditionnels, la diversification et l'amélioration de la production par l'application de pratiques respectueuses de l'environnement. Au Maroc, ont été recensées 100 femmes employées dans 4 coopératives de la région Souss Massa-Draa, au centre du pays, dans les filières de l'apiculture et des plantes aromatiques et médicinales, qui ont bénéficié aussi d'un renforcement des connaissances spécifiques sur les questions de genre qui peut conceptuellement se traduire par le développement de bonnes pratiques à diffuser au niveau institutionnel. Le financement global de l'initiative s'élève à 2,3 millions d'euros, dont 106.500 euros investis dans des activités de projet au Maroc. Le Projet PWE II « Promotion de l'entrepreneuriat féminin pour un développement économique inclusif et durable dans la région MENA » (Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie) partage également les mêmes principes qui ont conduit à l'élaboration du plan d'action du Maroc. Le budget total de l'initiative régionale est d'environ 3,7 millions d'euros, dont 1,3 million alloués par l'AICS. L'objectif commun est de contribuer à la création des conditions d'une croissance économique inclusive et durable. En particulier, le projet PWE II vise à renforcer la résilience de l'emploi et de l'entrepreneuriat

²⁵ AICS-Tunisi (Agenzia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo), Maggio 2021, p.51.

²⁶ idem.

féminin au Maroc à travers un meilleur accès aux financements et aux marchés. Il vise également à améliorer la qualité et la quantité de la production dans certaines chaînes de valeur telles que celles relatives au secteur textile ou celle des épices et des plantes aromatiques et médicinales, non seulement représentatives de l'identité historique des pays méditerranéens (et en particulier de l'Italie et du Maroc) mais aussi en grande expansion au cours des dernières décennies (Bertini, Caruso, Noviello, Vitolo, 2017; Caruso, Noviello 2015; Caruso, D'Aponte, 2015).

4. Patrimoine culturel et développement local entre l'Italie et le Maroc : le rôle des communautés transnationales

L'analyse conduite jusqu'ici nous amène à croire que les défis posés par la pandémie ainsi que les stratégies et outils identifiés pour la résilience et une relance généralisée post-COVID 19 mettent au premier plan le développement durable, la réduction des inégalités et la lutte contre la pauvreté. Ceci avec un accent particulier sur l'égalité de genre et le renforcement de l'indépendance des femmes, soit des questions qui sont fortement et de manière cohérente entrelacées avec les questions des migrations. Aujourd'hui plus que jamais, il semble y avoir une opportunité pour les institutions italiennes et marocaines (surtout intermédiaires) de justifier le lien migration/développement à travers une coopération à différents niveaux. En même temps, ceci renforce la nécessité pour les migrants de jouer un rôle moteur non seulement pour la réalisation du bien-être individuel et de leurs familles, mais aussi de jouer le rôle d'agents d'un co-développement de leurs territoires.

Plusieurs études ont mis en évidence comment les Marocains peuvent être considérés, plus que les autres diasporas, comme les pionniers d'une communauté transnationale. A travers la circulation de l'information, des transferts financiers, de la mobilité des savoirs et des qualifications, cette communauté participe pleinement, en association avec les collectivités territoriales des deux rives de la Méditerranée, au développement des territoires et des sociétés, en mobilisant une culture plurielle. D'autre part, le transfert d'idées et d'idéaux de l'étranger, les « transferts sociaux » offerts par plus d'un demi-siècle d'émigration à grande échelle vers l'Europe (et bien évidemment dans ce cas vers l'Italie), ainsi que les innovations dans les infrastructures et les communications ont augmenté la connectivité physique et virtuelle entre les Marocains vivant à l'étranger ou en ville et leurs proches en milieu rural. Cela a radicalement changé les mentalités et les attentes, favorisant une « mobilité de l'esprit » et accélérant le transfert transnational et la diffusion de normes culturelles perçues comme « modernes » autour d'innombrables dimensions de la vie quotidienne, comme, par exemple, la famille, le rôle de la femme, l'égalité de genre (Berriane, de Haas, Natter, 2021).

Dans ce contexte, l'un des secteurs qui apparaissent les plus prometteurs en ce qui concerne une réalisation effective (et non conflictuelle) du bien-être individuel des migrants et la valorisation substantielle du capital qu'ils portent, est, sans aucun doute, celui du patrimoine culturel. Pendant des siècles, en effet, l'Italie et le Maroc ont été un carrefour de différentes cultures en raison de leur position stratégique par rapport au Bassin méditerranéen, à l'Atlantiques et aux frontières de l'Afrique continentale. Par conséquent, la mise en valeur du patrimoine culturel et du paysage représente une grande opportunité pour le développement

local tant au Maroc qu'en Italie. Dans les deux pays les biens culturels matériels et immatériels ne peuvent être considérés comme un secteur isolé mais plutôt comme un tout unique où éléments naturels, valeurs culturelles des collectivités et mémoires historiques permettent de tisser une imbrication relationnelle avec les autres principales composantes du territoire. De ce point de vue, il apparaît important de rappeler que la seule présence du capital social n'est pas suffisante pour favoriser adéquatement le développement local. En fait, il faudrait tenir compte au niveau local d'autres formes de capital comme le capital humain, le capital physique et financier, que détiennent les communautés transnationales comme celle des Marocains en Italie, et qui « activés » par la coopération entre sujets publics et privés au niveau national et international (Caruso, Vitolo, 2009).

À cet égard, le débat récent sur la notion de « communauté patrimoniale et/ou d'héritage », concept introduit par la Convention de Faro de 2005, est très intéressant. Selon de nombreux universitaires et experts un tel paradigme a privilégié une définition de la culture vivante, dynamique et procédurale, à travers l'ouverture du Patrimoine vers des espaces culturels qui ne peuvent être définis a priori par inventaires, mais plutôt identifiés en agissant, dans un régime de partage, de savoir et de pratique, avec tous ceux qui sont intéressés par les destinées d'un territoire.

Enfin, le cas de l'entrepreneuriat étranger en Italie, en particulier celui des femmes mentionné plus haut, apparaît exemplaire. Il s'agit d'un phénomène qui a enregistré une croissance continue et une diversification progressive dans les dernières années, malgré le fait qu'il semble actuellement influencé par une plus grande vulnérabilité socio-économique vécue par les citoyens immigrés. Et cela est surtout, comme on l'a vu, le cas des femmes, qui sont souvent encore soumises à une « double discrimination » en tant que femmes et en tant qu'immigrées. Cela signifie que les femmes entrepreneurs étrangères doivent disposer d'un bagage et de réseaux certainement pas communs à tous les étrangers résidents, afin qu'elles puissent contribuer efficacement à un développement de leurs compétences ainsi que celui de la communauté à laquelle elles appartiennent et le pays d'origine. Dans ce contexte, différentes études laissent encore espérer un changement de tendance grâce à l'activisme dont font preuve les deuxièmes générations (et/ou les troisièmes générations) et à leurs caractéristiques, très différentes de celles de leurs parents. Sur la base de ces caractéristiques, en effet, les secondes générations constituent de véritables modèles de communautés transnationales, capables de connecter en pratique différents territoires et cultures. En particulière, la littérature sur l'identité et le sentiment d'appartenance des deuxièmes générations est assez vaste et implique des chercheurs appartenant à différents domaines de la connaissance, inventant différents paradigmes pour résumer la complexité de la question. En effet, plus récemment, des courants de pensée émergent qui affirment que les secondes générations (et, en général, toutes les nouvelles générations) sont caractérisées par un cosmopolitisme marqué. Ce dernier est dû à la mobilité plus intense, mais aussi aux capitaux et aux biens, suivant les processus de mondialisation et les nouvelles technologies de l'information. D'où l'affirmation que les secondes générations d'immigrés, contrairement à leurs parents, appartiennent à des cultures en mouvement, ouvertes, plurielles et métisses, capables de surmonter sans conflit l'idée d'une culture d'origine considérée comme un « récipient, unique, homogène, cristallisé » et, en même

temps, de préserver fièrement un sentiment d'appartenance vis-à-vis des valeurs fondamentales héritées des traditions familiales (Bellini, Conti, Rottino, Strozza, 2020).

Conclusion

L'analyse des impacts de la pandémie et de ses effets socio-économiques sur les immigrés dans le contexte italien ont confirmé une exacerbation des situations et des tendances déjà en cours avant la COVID-19. Cette exacerbation semble avoir contribué à interrompre, voire à annuler, les processus d'inclusion qui étaient en cours, y compris en ce qui concerne les communautés anciennement installées tels que les Marocains.

En général, dans la phase de transition actuelle, l'évaluation de la qualité de vie et du bien-être des immigrés en Italie et, parmi eux, des ressortissants marocains, a permis une connaissance et une réflexion approfondies des phénomènes en cours, encore trop souvent sujets à de fausses perceptions et représentations instrumentalisées. Tout cela a renforcé le sentiment que l'urgence sanitaire n'était pas la même pour tout le monde. Par conséquent, le terme « pandémie », qui signifie la propagation d'un agent infectieux capable de frapper le corps humain plus ou moins indistinctement avec la même vitesse et la même gravité partout, devrait être remplacé par le terme « syndémie », concept qui implique une relation entre de multiples maladies et les conditions environnementales et socio-économiques du contexte où l'interaction entre les pathologies et ces situations renforce et aggrave chacune d'elles (Horton, 2020). L'« infodémie » qui prévaut actuellement, c'est-à-dire la circulation d'une quantité excessive d'informations, souvent non vérifiées avec précision et véhiculant des données parfois contradictoires, rend difficile pour l'opinion publique de comprendre et s'orienter. Elle affecte aussi les efforts d'une résilience efficace à travers la définition et la mise en œuvre rapide de directives politiques adéquates pour la réalisation d'un développement durable des territoires et des sociétés qui les habitent, seule issue aux crises actuelles. À cet égard, les questions de la transition écologique et de la coopération pour le développement entre l'Italie et le Maroc ont été traitées dans la perspective d'arriver à une collaboration plus efficace et fonctionnelle entre les différents acteurs, publics et privés, individuels et collectifs, impliqués dans les processus en cours, en portant une attention particulière aux immigrés marocains en tant qu'agents de développement local des territoires dont ils sont originaires.

Dans ce cadre général, le choix de traiter et d'enquêter sur le cas du patrimoine culturel matériel et immatériel comme ressource communautaire est apparu naturel et conséquent, étant donné la grande richesse de l'héritage culturel caractérisant à la fois l'Italie et le Maroc. Par ailleurs, ce thème ainsi que celui du tourisme durable et les nouvelles formes de « communauté patrimoniale et/ou d'héritage », considérées comme stratégiques du point de vue du développement local et de l'inclusion socio-économique des territoires, apparaît cohérent par rapport au cadre conceptuel retenu, mettant en évidence comment les Marocains à l'étranger ont, en général, les caractéristiques d'une véritable communauté transnationale capable de faciliter ces processus. Concrètement, un rôle important en ce sens peut être joué par les deuxième générations, en particulier les femmes. Dans ce sens, le projet « Promotion de l'entrepreneuriat féminin pour un développement

économique inclusif et durable dans la région MENA (PWE II) », représente une expérience de coopération solide et soutient la compétitivité du secteur de l'artisanat et du design, grâce à une longue tradition de coopératives des femmes au Maroc, avec un fort impact sur le genre et l'inclusion sociale. En effet, le renforcement de ce type de projets offre l'opportunité de créer des emplois décents et durables pour les femmes et de consolider leur indépendance économique, sans compter dans la chaîne de valeur ajoutée la possible contribution des femmes migrantes. Ces dernières, promotrices de parcours complexes de mobilités géographique, économique et culturelle, liées à des stratégies individuelles et à des réseaux sociaux dans le pays d'origine, peuvent jouer un rôle de premier plan à travers les remises sociales et financières, assurant la médiation entre les différentes réglementations, référents et valeurs, et œuvrant pour la (re) construction d'une identité probablement « transnationale », dans la perspective du co-développement. Cela pourrait concerner, par exemple, la sauvegarde et la mise en valeur d'un bien culturel immatériel commun tel que celui de la Diète Méditerranéenne (DM). Dans ce projet, les femmes, en particulier les migrantes, pourraient apporter une contribution remarquable en termes de main-d'œuvre, de production, et de développement territorial durable et ce à travers la coopération et les échanges, dans le cadre d'une « agriculture multifonctionnelle ».

Bibliographie

- Agence Italienne pour la Coopération au développement (2019), Rapport « Atelier sous-régional AMEM: Les données de la migration de travail au Maghreb, Etat des lieux, amélioration et partage, 27- 29 novembre 2019, Rabat, Maroc », [wcms_761185.pdf \(ilo.org\)](#)
- AICS-Tunisi (Agenzia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo), Rapporto annuale 2020. Tunisia, Libia, Marocco e Algeria, Maggio 2021.
- Alaoui R. (coordonné par) (2013), Dossier « Diasporas marocaines », Revue « Hommes & migrations », n. 03, 2013.
- Bellini E., Conti C., Rottino F. M., Strozza M. (2020), Nuove generazioni e identità, dans « Identità e percorsi di integrazione delle seconde generazioni in Italia », ISTAT, Roma, 2020.
- Berriane M., de Haas H., Natter K. (2021), Social Transformations and Migrations in Morocco, International Migration Institute (IMI), working Paper 171, March 2021.
- Bertini A., Caruso I., Noviello V., Vitolo T. (2017), Colori e connessioni mediterranei. Il caso studio dei tintori di Fés in Marocco e quello dei tessuti africani, Futuro Remoto 2017: Connessioni – 30° Édition, Piazza del Plebiscito 25-28 Mai 2017.
- Caritas e Migrantes (2021), XXX Rapporto Immigrazione 2021, Verso un Noi sempre più grande, Scheda sintetica dossier statistico immigrazione, RICM, Roma, ottobre 2021.
- Caruso I., D'Aponte M. (2015), La civiltà islamica e la farmacopea. La scuola medica di Salerno, Futuro Remoto 2015: Le Frontiere - 29° Édition, Napoli - Piazza del Plebiscito, 15-18 Octobre 2015.
- Caruso I., Greco S. (2019), Les Marocains d'Italie entre coopération et développement, (chapitre 16), dans Marocains de l'Extérieur 2017, (sous la direction de M. Berriane), Ed. Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, Rabat, Maroc, pp.415-419 (accès libre): <https://www.fh2mre.ma/wp-content/uploads/publications/marocains-de-l-exterieur-2017.pdf>
- Caruso I., Noviello V. (2015), Rotte e migrazioni di popoli, merci e saperi, Futuro Remoto 2015: Le Frontiere -29° Édition, Napoli - Piazza del Plebiscito, 15-18 Octobre 2015.

- Caruso I., Vitolo T. (2009), Identità collettive e governo del territorio nelle aree urbane. Dinamiche plurali europee e mediterranee, dans Moccia F. D. (coordonné par), I valori in urbanistica tra etica ed estetica, E. S. I., Napoli.
- Centro Studi e Ricerche IDOS (2013), Un ponte sul Mediterraneo, ed. IDOS, Roma.
- Centro Studi e Ricerche IDOS (2020), Immigrazione Dossier Statistico 2020, ed. IDOS, Roma.
- Cristaldi F., Omenetto S., Il diritto alla sepoltura ai tempi del coronavirus nell'Italia pluri-religiosa, dans Centro Studi e Ricerche IDOS, Immigrazione Dossier Statistico 2020, ed. IDOS, Roma, pp. 215-22.
- Devakumar, D., Shannon, G. Bhopal, S.S., Abubakar, I. (2020), Racism and discrimination in COVID-19 responses, in « The Lancet », 395, (10231), p. 1194.
- Fasani, F., Massa, J. (2020), COVID-19 and migrant workers' employment prospects in Europe, <https://voxeu.org/article/covid-19-and-migrant-workers-employment-prospects-europe>.
- Greco S. (2020), Culture et Covid-19: au carrefour des transitions. Relation présenté dans le cadre du webinar « L'importance de la culture et le patrimoine pendant la crise de la Covid-19 », organisé le 12 Mai 2020 par la Commission Culture et Patrimoine de l'Union des Architectes
- Greco S. (2021), Sicurezza alimentare e cooperazione mediterranea: una possibile strategia per il futuro, relation présentée au Meeting International « La scienza per la pace », 28-29 Mai 2021, Université de Teramo (Italie).
- Horton, R. (2020), COVID-19 is not a pandemic, dans « The Lancet », 396, (10255), [https://www.the-lancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(20\)32000-6/fulltext](https://www.the-lancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(20)32000-6/fulltext).
- ICNARC (Intensive Care National Audit & Research Centre) (2020), COVID-19 Report.
- ISTAT (2021), Le statistiche dell'ISTAT sulla povertà, Anno 2021, Roma.
- ISTAT (2021), Rapporto annuale 2021. La situazione del Paese, 2021, Roma.
- Le Bras H. (1994), Les Limites de la planète. Mythes de la nature et de la population, Flammarion, Paris.
- Leridon H., de Marsily G. (2011) (sous la direction de), Démographie, climat et alimentation mondiale Académie des sciences - rapport sur la science et la technologie no 32, EDP sciences, Paris.
- Ometto S. (2020), Migrazioni e (dis)continuità spaziale nella morte. La gestione delle salme tra vecchie e nuove territorialità, Fondazione Migrantes, Tau editrice, Todi (PG).
- Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) (2021), Unemployment Rates, <https://www.oecd.org/sdd/labour-stats/unemployment-rates-oecd-update-february-2021>.
- Pasini N., Merotta V. (2021), La salute, ch.9, dans Fondazione ISMU 2021, Ventiseiesimo Rapporto sulle migrazioni 2020, ed. Franco Angeli s.r.l., Milano.
- Riniolo V. (2021), Razzismo e discriminazione ai tempi della pandemia, ch.17, dans Fondazione ISMU, Ventiseiesimo Rapporto sulle migrazioni 2020, ed. Franco Angeli s.r.l., Milano.
- Sacchetti F. (2017), Aspetti rituali della morte nell'Islam in terra di migrazione, Studi di Sociologia, 4, 2017, pp.371-390.
- Sen A. K. (1999), Development as Freedom, Oxford, Oxford University Press, trad. française 2000, Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté, Paris, Editions Odile Jacob.
- UNIONCAMERE (2020), Rapporto Imprenditoria femminile 2020, en collaboration avec Si. Camera sur la base des données de l'Osservatorio dell'imprenditoria femminile.
- United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (UNDESA) (2020a), International Migration 2020 Highlights, United Nation Publications, New York.
- United Nations Policy Brief, (2020b), COVID-19 and people on the move, United Nation Publications, New York.

- Véron J. (1996), D'un monde fini à un avenir commun, dans Gendreau F., Gubry P. et Véron J. (dir.), *Populations et environnement dans les pays du Sud*, Paris, Karthala/Ceped, pp. 51-65.
- Vearey, J., Hui, C., Wickramage, K. (2020), *Migration and Health: Current Issues, Governance and Knowledge Gaps*, World Migration Report, IOM, Geneva, pp. 213-248.
- Vitolo T., Caruso I., Noviello V. (2020), Valorisation of the Intangible Cultural Heritage: questions and perspectives on the Mediterranean Diet, in Amoeda R., Lira S., Pinheiro C. (edited by), *HERITAGE 2020, Proceeding of the 7th International Conference on Heritage and Sustainable Development*, Green Lines Institute for Sustainable Development, Portugal.

Websites et Media

- <https://www.un.org/sites> <https://piuculture.it/2020/04/marocchini-in-Italia-dati-comunita/>
- <https://www.youtube.com/watch?v=I8qn3XpMgko&t=138s> (Conférence de presse « COVID-19, analyse des tendances épidémiologiques et mise à jour technico-scientifique » organisée par l'ISS l'8 mai 2020 conjointement avec le Ministère de l'Intérieur).
- https://www.ismu.org/i-tassi-di-affezione-da-covid-19-tra-le-nazionalita-straniere-in-italia/#_ftn1
- <https://www.inail.it/cs/internet/comunicazione/pubblicazioni/rapporti-e-relazioni-inail/relazione-annuale-anno-2020.html>
- <https://www.funerali.org/dottrina/alcune-note-sui-reparti-speciali-entro-i-cimiteri-60548.html>
- <https://www.gofundme.com/f/Cimitero-Islamico-Giardino-della-Pace---Darussalam>
- <https://festivalsvilupposostenibile.it>
- https://www.ey.com/en_gl/recai (Energy Country Attractiveness Index 2020)